



Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 6/2025

Sitzung vom / Séance du 17.11.2025

multiplicity



multiplicity





VILLE DE LUXEMBOURG

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



Maurice Bauer
(CSV)



Lydie Polfer
(DP)



Simone Beissel
(DP)



Laurent Mosar
(CSV)



Corinne Cahen
(DP)



Patrick Goldschmidt
(DP)



Paul Galles
(CSV)



**Pascale Krombach-
Arend** (DP)



Anne Kaiffer
(DP)



Claude Radoux
(DP)



Colette Mart
(DP)



Sylvia Camarda
(DP)



Robert L. Philippart
(DP)



Angélique Bartolini
(CSV)



Bob Biver
(CSV)



Emilie Costantini
(CSV)



David Wagner
(déi Lénk)



Linda Gaasch
(Déi Gréng)



Nicolas Back
(Déi Gréng)



Christa Brömmel
(Déi Gréng)



François Benoy
(Déi Gréng)



Liudumila Branca
(Déi Gréng)



Maxime Miltgen
(LSAP)



Gabriel Boisante
(LSAP)



**Antonia Afonso
Bagine** (LSAP)



Marie-Marthe Muller
(LSAP)



Tom Weidig
(ADR)

ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 17 novembre 2025

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I	Remplacement de membres de commissions consultatives	460
II	Affaires de personnel de la Fondation Jean-Pierre Pescatore (avis)	460
III	Affaires de personnel des Hospices civils (avis)	460
IV	Affaires de personnel de l'Office social (avis)	460
V	Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	460

EN SÉANCE PUBLIQUE

VI	Questions posées par des conseillers communaux	460
1)	Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy au sujet des inondations dans la nuit du 8 au 9 septembre et d'une meilleure prévention face aux fortes pluies	460
2)	Question de Madame la conseillère Gaasch au sujet de l'évaluation et des perspectives de la LUGA	462
3)	Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet des râteliers et des abris pour vélos en ville	463
VII	Circulation	464
VIII	Conventions	464
IX	Devis de travaux	469
1)	Projet définitif détaillé relatif à la construction d'un immeuble dédié au Housing First à Hollerich	469
2)	Devis rectifié concernant le réaménagement de la rue Adolphe et de la rue de Vianden	471
X	Avis sur l'avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national la zone « Reckendallerkopp »	473
XI	Plan de gestion forestière des Hospices civils de la Ville de Luxembourg - Triage forestier de Lorentzweiler - exercice 2026	473

XII	Motion relative à l'adhésion de la Ville de Luxembourg à l'Alliance des communes contre la prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom	474
XIII	Affaires judiciaires	476
XIV	Création / conversion de postes	476

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I REMPLACEMENT DE MEMBRES DE COMMISSIONS CONSULTATIVES

II AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA FONDATION JEAN-PIERRE PESCATORE (AVIS)

III AFFAIRES DE PERSONNEL DES HOSPICES CIVILS (AVIS)

IV AFFAIRES DE PERSONNEL DE L'OFFICE SOCIAL (AVIS)

V AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

En séance publique

VI QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy au sujet des inondations dans la nuit du 8 au 9 septembre et d'une meilleure prévention face aux fortes pluies

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Les pluies diluviennes dans la nuit du 8 au 9 septembre ont causé des inondations dans les rues et les caves, plongeant la capitale dans une situation préoccupante. Il y a eu 89 interventions du CGDIS à Luxembourg-Ville. Si le niveau de l'Alzette est resté inférieur à celui atteint lors des inondations dévastatrices de 2021, la menace demeure bien réelle et appelle à une vigilance politique accrue.

Même si la Ville de Luxembourg et ses collaborateurs ont fait de leur mieux face à cette situation exceptionnelle, des voix critiques se sont élevées à l'encontre des décideurs politiques.

Un projet adopté il y a deux ans par le conseil communal visant la création de deux bassins de rétention dans la partie supérieure du Val de Hamm n'a pas été mis en œuvre en raison de divergences persistantes entre la Ville et les administrations étatiques concernées, de sorte que les habitants restent exposés au risque d'inondation. On constate également que la Ville continue à imperméabiliser de grandes surfaces au lieu de s'engager résolument dans une politique de désimperméabilisation.

- Quelles mesures concrètes le collège échevinal a-t-il mises en œuvre depuis 2021 afin d'améliorer la protection contre les inondations?

- Existe-t-il un plan d'action inondation intégré et actualisé? Quelles mesures concrètes sont prévues (notamment bassins de rétention, renaturations, etc.)?
- Comment la Ville est-elle intégrée dans la coordination avec le Haut-Commissariat à la protection nationale en cas d'inondation?
- Comment les habitants concernés par les inondations sont-ils concrètement soutenus par la Ville et quelles améliorations peuvent être envisagées pour mieux les protéger et les soutenir? Existe-t-il un soutien financier?
- Pourquoi les deux bassins de rétention au Val de Hamm, dont la création a été décidée par le conseil communal, n'ont-ils pas encore été réalisés? Sur quels points portent concrètement les divergences avec les administrations étatiques?
- Combien de surfaces ont été désimperméabilisées et combien ont été imperméabilisées sur le territoire de la Ville ces dernières années, et quels sont les objectifs pour les années à venir? Est-ce qu'il existe des lignes directrices pour les services de la Ville visant à réduire l'imperméabilisation?
- Comment est-il possible que, quelques jours seulement après les fortes pluies, la Ville ait entièrement asphalté et donc imperméabilisé un parking de plus de 500 m² au Millewee à Gasperich, au lieu de profiter de cette occasion pour y créer une surface perméable, par exemple avec des dalles de gazon ou d'autres solutions permettant l'infiltration de l'eau? Le collège échevinal partage-t-il mon avis selon lequel une telle pratique ne devrait plus se reproduire à l'avenir?
- Le collège ne partage-t-il toujours pas mon avis selon lequel il est urgent d'adapter la réglementation en matière d'urbanisme afin de tenir compte de la crise climatique et de renforcer la résilience face aux inondations?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La question des mesures techniques prises par la Ville a déjà été abordée à plusieurs reprises au sein du conseil communal. Ceux qui s'intéressent à ce sujet ont eu suffisamment d'occasions pour s'informer en détail. Je voudrais rappeler que quatre grandes réunions publiques ont été organisées deux ans après les inondations de 2021. Madame l'échevin Beissel y reviendra en détail. On ne peut vraiment pas affirmer que nous n'ayons pas parlé du sujet des inondations depuis 2021.

En ce qui concerne le cas du Val de Hamm, nous avions décidé, le 28 juin 2021, de construire un bassin de rétention à proximité des bâtiments de l'entreprise Schockmel. Il devait s'agir d'un bassin de rétention ouvert qui déborde lorsqu'il est plein. Cette situation a donné lieu à un désaccord entre deux instances étatiques. Le ministère de l'Environnement estimait qu'en cas de fortes inondations, l'eau devait s'écouler par la rue à travers le Val de Hamm afin d'éviter des dégâts plus importants. L'Administration des ponts et chaussées s'y est catégoriquement opposée, de sorte que le bassin de rétention n'a pas été construit. Entre-temps, la Ville de Luxembourg a réussi à signer un compromis de vente pour l'achat des bâtiments situés sur le site concerné, à savoir un immeuble d'habitation et les bâtiments de l'entreprise. Il est prévu de démolir ces bâtiments afin de permettre la mise en œuvre d'une autre solution. Une fois élaborée, celle-ci sera soumise au conseil communal. Un bassin de rétention à ciel ouvert n'a plus de sens, car l'emplacement des bâtiments forme pratiquement un bassin de rétention naturel.

En ce qui concerne le règlement sur les bâties, la question se pose de savoir combien de terrains sont perméables à l'eau

et c'est le cas pour la très grande partie du territoire urbain. Comme je l'ai souvent souligné, la superficie de la capitale représente environ 2 % du territoire national. Plus de la moitié de ces 2 % sont perméables à l'eau, c.-à-d. qu'il s'agit de forêts, de prés, de parcs et de champs. Pour la surface restante (soit 1 %), le règlement sur les bâtisses contient des règles très strictes concernant l'imperméabilisation des sols (par des bâtiments et des voies d'accès), dont le respect est bien sûr rigoureusement contrôlé lors de chaque demande de permis de construire. Nous continuerons à travailler à l'adaptation de notre règlement sur les bâtisses, mais nous attendrons d'abord de voir quelles mesures seront prises au niveau national. Notre règlement sur les bâtisses actuel va déjà très loin, par exemple en ce qui concerne les jardinets situés devant les maisons et les voies d'accès.

La surface du parking à Gasperich, mentionné par Monsieur le conseiller Benoy, a simplement été renouvelée, car elle était en mauvais état depuis longtemps. Aucun mètre carré supplémentaire n'a donc été imperméabilisé.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Les 8 et 9 septembre derniers, il y a eu de fortes pluies, mais leurs répercussions n'ont pas atteint le niveau de juillet 2021. Beaucoup de choses se sont passées depuis 2021. Nous avons organisé quatre grandes réunions d'information, auxquelles au moins 100 personnes ont participé à chaque fois. Outre les représentants de nos services compétents, étaient également présents des représentants de l'Administration de la gestion des eaux et du bureau d'études allemand bien connu qui fournit des conseils dans le domaine de la protection contre les inondations dans toute l'Europe et qui a fourni des explications détaillées sur les fortes pluies, les mesures préventives et les possibilités d'action de l'Etat et des communes. De nombreux membres du conseil communal ont également assisté à ces réunions.

Toute une série de mesures ont été prises. Sur le plan de la « gestion intégrée », nos services internes sont concernés (Service Canalisation, Délégué à l'Environnement, Service Voirie, Service Parcs, Service Forêts) ainsi que la cellule de crise de la Ville de Luxembourg. Dans le domaine de la « gestion coordonnée », la Ville est représentée par ses autorités et sa cellule de crise au sein de la cellule de crise nationale, qui fonctionne sous l'égide du ministère des Affaires intérieures et du Haut-Commissariat à la sécurité nationale (HCPN), et qui inclut également le CGDIS, la Police grand-ducale et l'Administration de la gestion des eaux.

Des plans détaillés ont immédiatement été mis en place. Le Plan d'intervention d'urgence (PIU) comprend 16 phases. Le niveau de l'eau est surveillé en permanence dans toute la ville. Huit nouveaux capteurs ont été installés. La cellule de crise est immédiatement informée en cas d'incident. Lorsque le niveau de pré-alerte est atteint, le collège échevinal est informé. Il existe en outre le « plan de gestion des risques d'inondation » (« Hochwasserrisiko-Managementplan ») et le guide publié au niveau national depuis 2013.

Le HCPN déclenche l'état d'urgence au niveau régional ou national et informe les communes concernées de l'événement et des mesures à prendre. Il existe un groupe de travail composé du HCPN et du ministère des Affaires intérieures.

Au vu de la croissance de la population au cours des 30 dernières années, des analyses sont régulièrement effectuées afin de garantir que la capacité du réseau d'égouts suive le développement des quartiers. Depuis 2021, plus de 9 kilomètres de canalisations ont été réparés ou posés. Dans la rue de Vianden, par exemple, le diamètre des canalisations a été augmenté de 1,00 à 1,30 mètre.

Il existe actuellement 62 bassins de rétention et 49 autres sont prévus. Chaque plan d'aménagement particulier (PAP) impose la construction d'au moins un bassin de rétention. Il

existe également 19 bassins d'orage et 9 autres sont en cours de planification.

En cas de panne de courant, des générateurs pouvant être transportés sur des remorques sont disponibles. La Ville dispose d'un immense stock de sacs de sable et a fait l'acquisition de barrières anti-inondation, afin de pouvoir intervenir ponctuellement.

Au-delà des conseils et recommandations prodigués à l'automne/hiver 2021, la Ville a contacté tous les propriétaires d'immeubles situés dans une zone inondable et leur a proposé une consultation gratuite sur les mesures de prévention adaptées à chaque cas et sur le comportement à adopter en cas d'inondation. À ce jour, 179 expertises gratuites ont été réalisées et cette offre est toujours valable.

Des dépliants ont été distribués et des conseils ont été publiés dans le magazine « City » ainsi que sur le site Internet de la Ville.

En ce qui concerne la désimperméabilisation du sol, on veille à garantir l'évacuation des eaux pluviales dans le cadre des nouveaux projets de construction. Cela se fait soit en permettant à l'eau de s'infiltrer entre les dalles, soit en installant des avaloirs supplémentaires. On installe deux fois plus de siphons qu'auparavant. Ceux-ci doivent être nettoyés en permanence, ce qui représente beaucoup de travail pour nos services à l'automne, lorsque les feuilles tombent.

Il est conseillé de végétaliser les toits dans la mesure du possible.

De nouvelles plaques d'égout sont également installées. En cas de pression excessive, celles-ci ne sont pas projetées vers le haut de manière incontrôlée, mais se soulèvent puis redescendent, afin de ne pas causer de dommages.

En cas d'inondations, nos services concernés sont mobilisés pour retirer les arbres et les débris des cours d'eau, en particulier au niveau des ponts.

La Ville poursuivra ses efforts dans ce domaine.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Si je comprends bien, la Ville ne poursuit aucun objectif concret en matière de désimperméabilisation et ne prévoit toujours aucune nouvelle disposition relative à la mitigation climatique dans son règlement sur les bâtisses. À l'heure actuelle, de nombreuses personnes ne peuvent pas mettre en œuvre tout ce qu'elles souhaitent en matière d'installations photovoltaïques, de pompes à chaleur et d'isolation.

Nous n'avons jamais demandé la suppression du parking au Millewee à Gasperich. Mais on aurait dû profiter de l'occasion du renouvellement pour obtenir une désimperméabilisation en transformant cette surface d'environ 500 m² en un parking écologique. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait et est-ce prévu à d'autres endroits?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Une question posée au collège échevinal ne doit pas donner lieu à un large débat. J'ai fourni à Monsieur le conseiller Benoy les réponses à ses questions. En ce qui concerne les pompes à chaleur, nous essayons de définir plus précisément les dispositions applicables dans le règlement sur les bâtisses. Actuellement, les bâtiments existants posent un problème de nuisance sonore, car les pompes à chaleur doivent être installées à l'extérieur. Cependant, la technologie continue d'évoluer et, dans les nouveaux bâtiments, les pompes à chaleur devront être installées à l'intérieur. Les dispositions de ce type seront bien sûr inscrites dans le règlement sur les bâtisses. Mais cela dépasse le cadre d'une question au collège échevinal. Nous pouvons volontiers en discuter en détail lors d'une réunion de la commission du développement urbain et économique.

2) Question de Madame la conseillère Gaasch au sujet de l'évaluation et des perspectives de la LUGA

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : L'exposition horticole « Luxembourg Urban Garden » (LUGA), qui vient de se terminer, a constitué un événement important pour la Ville de Luxembourg. Cette initiative a nécessité un investissement financier conséquent et a connu un succès auprès du public. Je m'interroge cependant sur les retombées à long terme pour la Ville et pour ses habitants, ainsi que sur la durabilité des infrastructures et projets mis en place dans le cadre de la LUGA.

- Quelle est la première évaluation du bilan global de la LUGA par le collège échevinal, tant sur le plan financier que sur le plan organisationnel et en termes de fréquentation?
- Quel sera le coût final total de la LUGA pour la Ville?
- Est-ce que l'objectif d'une LUGA zéro pesticides et écoresponsable a été atteint? Quels enseignements le collège échevinal en tire-t-il pour le futur?
- Quels aménagements, infrastructures ou installations seront conservés au-delà de l'événement?
- Le matériel utilisé pendant la LUGA sera-t-il réutilisé, recyclé ou démonté et stocké?
- Quelles sont les perspectives pour des projets concrets qui ont vu le jour dans le cadre de la LUGA, tels que par exemple le « Mikrokosmos » dans le parc municipal?
- La Ville envisage-t-elle de reprendre une partie du personnel engagé dans le cadre de la LUGA afin de poursuivre certaines activités initiées dans le cadre de l'événement?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à la LUGA et à les féliciter pour le succès retentissant de ce projet. La LUGA a montré la Ville de Luxembourg sous son meilleur jour.

La LUGA s'est terminée le 18 octobre. La dernière ligne droite, avec un programme très varié, s'est avérée assez stressante, de sorte qu'il n'est pas encore possible de dresser un bilan définitif à ce stade.

La LUGA était le premier projet de ce type organisé au Luxembourg pour promouvoir l'écologie urbaine, l'horticulture et l'agriculture, et nous avons bien réussi. Contrairement à des manifestations organisées à l'étranger, la LUGA a eu lieu à ciel ouvert dans de nombreux endroits différents sur le territoire de la capitale et l'entrée était gratuite. Plus de 1.000 activités ont été proposées, s'adressant à un large public. Les personnes socialement défavorisées ont également été intégrées.

Nous n'avons reçu que des retours positifs de la part des visiteurs, des habitants et de nos partenaires. La LUGA a permis de sensibiliser les gens à l'écologie urbaine. Elle a constitué un attrait supplémentaire pour la ville pendant l'été et a rassemblé les citoyens. Elle a favorisé la cohésion sociale et la vie associative. Une offre pédagogique très variée a été proposée aux écoles. La LUGA a enrichi le paysage culturel. Elle n'a certainement pas nui au secteur de l'hôtellerie et de la restauration, car elle a attiré de nombreux visiteurs.

La collaboration entre la LUGA et les services compétents de la Ville et du ministère de l'Agriculture a été bonne. Les

quelques petits problèmes qui sont survenus ont pu être rapidement résolus.

Comme la LUGA était répartie sur l'ensemble du territoire urbain, il est difficile d'obtenir des chiffres précis concernant le nombre de visiteurs, mais les chiffres suivants montrent que l'intérêt était grand le site Internet a enregistré 500.000 visites, les réseaux sociaux 7,5 millions de vues et Google Maps un million de vues. En outre, environ 70.000 tickets ont été vendus pour les expositions et environ 150.000 dépliants distribués.

Les coûts ont été répartis à parts égales entre la Ville de Luxembourg et l'État. Les décomptes définitifs ne sont pas encore disponibles. La LUGA estime que le budget disponible ne sera pas entièrement utilisé, de sorte qu'une certaine somme devrait être reversée à l'État et à la Ville.

Tous les planificateurs, aménageurs, animateurs, restaurateurs et autres partenaires de la LUGA se sont engagés, dans une convention signée avec la Ville, à renoncer à l'utilisation de pesticides, à économiser l'eau et l'énergie, à utiliser des matériaux biosourcés, à respecter les principes de l'économie circulaire, à éviter les déchets et à ne pas gaspiller de denrées alimentaires. La LUGA estime que ces engagements ont été respectés en général à 90 %. Les exceptions concernaient les mesures d'irrigation en raison de l'été très sec et l'utilisation de matériaux particulièrement résistants aux intempéries.

En résumé, on peut dire que la LUGA a été un succès. La Ville et l'État ont prouvé qu'ils sont capables de mettre sur pied un projet formidable ensemble. Les équipes ont bien travaillé et ont donné une image positive à l'extérieur.

Passons maintenant à la question des éléments à conserver. Le collège échevinal a examiné la liste qui contient environ 50 éléments et a décidé d'en conserver un certain nombre. Parmi ceux-ci figure par exemple le « Mikrokosmos ». Celui-ci doit d'abord être démonté, car il n'est pas adapté à l'hiver, mais nous lancerons l'année prochaine un appel d'offres afin de créer des infrastructures définitives. Le « Science Hub » sera également conservé. Il reste encore à déterminer s'il doit rester sur la place Saint-Ulric ou être déplacé vers un autre emplacement. Les beaux jardins situés devant le site de la Fondation Pescatore seront également conservés. Nous travaillons en collaboration avec la Fédération horticole. Un particulier a proposé d'entretenir gratuitement une installation en acier représentant des racines de plantes, érigée sur son terrain à Clausen, une offre qui a été acceptée avec plaisir.

D'autres éléments ne seront pas conservés, car il serait pratiquement impossible de les entretenir correctement. Il s'agit notamment d'un étang artificiel situé près du « Stierchen » et des petits jardins situés en face du nouveau kiosque dans la vallée de la Pétrusse. La « Lëtzebuerger Blannevereengung » a proposé de démonter les installations de ces petits jardins en vue de les reconstruire et de les entretenir dans son propre parc (à Rollingen/Mersch). Les sites concernés dans la capitale seront remis dans leur état d'origine.

En ce qui concerne les matériaux utilisés pour la LUGA, le principe de l'économie circulaire s'applique. Les matériaux sont soit laissés sur place, soit utilisés sur un autre site, soit démontés et réutilisés. Les fleurs et les petits arbres ont été distribués. Certains équipements techniques sont vendus. En dernier recours, les matériaux qui ne peuvent être réutilisés sont recyclés. La récupération se fait, par ordre de priorité, par la Ville et l'État, les associations partenaires de la LUGA, d'autres associations et des particuliers.

Des discussions ont été menées avec notre Direction Ressources humaines sur la question de savoir dans quelle mesure une partie des personnes qui avaient été recrutées

à durée limitée dans le cadre de la LUGA pourraient éventuellement être embauchées de manière permanente par la Ville. Une personne a été embauchée à la Cinémathèque. Des discussions sont en cours avec d'autres personnes. Il convient de noter qu'une partie des personnes concernées continueront à travailler pour la LUGA jusqu'en 2026, afin d'effectuer les derniers travaux, notamment en vue de la dissolution de l'association « LUGA a.s.b.l. ».

La LUGA a montré le meilleur visage de la ville de Luxembourg et je tiens à remercier encore une fois toutes les personnes qui y ont participé.

3) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet des râteliers et des abris pour vélos en ville

Monsieur François BENOY (déi gréng) : En ce qui concerne les râteliers pour vélos, nous avons constaté des progrès ces derniers temps, ce dont nous nous réjouissons, même si certains points nécessitent encore des améliorations. Certaines zones de la Ville, comme le centre-ville, Bonnevoie ou Limpertsberg, comptent de nombreux logements sans garage, ce qui complique le stationnement des vélos pour leurs habitants. Bien que quelques boxes de grande taille aient déjà été installés, leur nombre reste limité et ils ne sont pas toujours pratiques, les usagers devant parfois parcourir une certaine distance pour accéder à leur vélo. Je voudrais poser les questions suivantes au collège échevinal :

Râteliers à vélos

- Combien de râteliers la Ville a-t-elle actuellement installés?
- Dans quels quartiers ou endroits précis estimez-vous qu'il existe encore un besoin urgent de supports supplémentaires?
- Quels projets sont prévus à court et moyen terme pour combler ces lacunes?

Abris / boxes à vélos

- Quelle est l'évaluation des abris existants Combien y en a-t-il actuellement?
- Quels sont les projets pour l'installation de nouveaux abris? Est-il prévu d'installer plutôt plusieurs petits boxes (p.ex. de la taille d'une place de parking) dans différents quartiers, plutôt que quelques grandes unités centralisées, afin de faciliter l'accès pour les habitants? Nous rappelons que nous avons déjà évoqué ce type de solution, notamment lors des discussions au conseil communal concernant les travaux dans la rue Pierret.?

Stationnement et régulation

- Nous avons observé que la Ville (Service Voirie) appose des avis sur certains vélos jugés mal stationnés. Sur quelle base réglementaire cette pratique repose-t-elle?
- Ne serait-il pas plus efficace d'installer davantage de supports à vélos dans ces zones plutôt que de sanctionner les usagers?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je remercie Monsieur le conseiller Benoy des compliments qu'il nous a adressés concernant le nombre de râteliers à vélos. Je transmettrai ces compliments aux services compétents.

Monsieur le conseiller Benoy a constaté à juste titre que les demandes d'installation de râteliers et de boxes à vélos ont augmenté. Depuis de nombreuses années, la Ville a pour politique d'installer des râteliers à vélos à proximité de points stratégiques dans l'espace public, où se trouvent de nombreux utilisateurs potentiels (arrêts de bus, gares, écoles, bâtiments publics, etc.). En octobre 2025, la Ville comptait 266 emplacements pour vélos, offrant un total de 3.041 places de stationnement pour vélos. 36 de ces emplacements ne se trouvent pas dans l'espace public accessible au grand public, mais par exemple dans des cours d'école. Le parking Neipperg compte 46 places de stationnement pour vélos, le parking Martyrs 32 et le parking Knuedler 68. La Ville reçoit régulièrement des messages d'habitants du quartier Gare qui se réjouissent de pouvoir stationner leur vélo dans un endroit sûr et propre. L'hypercentre est bien équipé en termes de nombre de râteliers à vélos. Au cours des semaines et des mois à venir, nous souhaitons installer plus de 300 râteliers à vélos supplémentaires dans les différents quartiers de la capitale. Des analyses sont effectuées en permanence à ce sujet et, sur cette base, la décision d'installer des râteliers à vélos supplémentaires sera prise, le cas échéant. Dans de nombreux endroits, les anciens râteliers à vélos sont actuellement remplacés par de nouveaux, mieux adaptés aux types de vélos actuels, tels que les vélos électriques et les vélos cargo.

Les quatre boxes à vélos situés sur le territoire de la capitale sont gérés par les CFL. Il y a quelques années, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics avait élaboré une stratégie prévoyant l'installation de ces boxes à proximité des plateformes multimodales ou à des emplacements jugés appropriés par la Ville. Les boxes en question se trouvent à proximité de la LuxExpo, au Dernier Sol à Bonnevoie, à la Place du Théâtre et à proximité du Hall Victor Hugo, où de nombreux immeubles ne disposent pas de garages. D'après les retours que nous avons reçus, ces boxes à vélos ne sont pas beaucoup utilisés. La Ville reçoit de plus en plus de demandes de personnes qui ne peuvent pas garer leur vélo dans leur propre garage ou qui doivent le ramener dans leur appartement. Les services communaux compétents examinent actuellement les solutions existantes dans d'autres pays. L'installation d'un box à vélos nécessite plus d'espace qu'une ou deux places de parking pour voitures. Les boxes mesurent environ deux mètres de haut et doivent avoir la largeur nécessaire pour pouvoir accueillir plusieurs vélos. Les boxes à vélos ne doivent pas être privatisés. Il faudra déterminer comment y accéder les boxes seront-ils fermés à clé, l'accès se fera-t-il à l'aide de cartes à puces... Jusqu'à présent, nous n'avons pas encore trouvé de solution optimale pour installer des boxes à vélos dans tous les quartiers de la ville. J'espère toutefois que nous trouverons une solution. Nous voulons installer des boxes à vélos assez grands, car l'installation de petits boxes reviendrait à les privatiser.

La dernière question concernait l'apposition de messages écrits sur les vélos considérés comme mal garés dans l'espace public. Une photo montre un vélo attaché à un banc. Non seulement cela empêche les gens de s'asseoir sur une partie du banc, mais cela peut également endommager le mobilier urbain. Le Service Voirie se base à cet égard sur l'article 2 du règlement général de police du 26 mars 2001, qui dispose qu'il est interdit « d'entraver la libre circulation sur la voie publique sans motif légitime ou sans autorisation spéciale », ainsi que sur l'article 37 de ce règlement, qui stipule qu'il est défendu, « soit intentionnellement, soit par manque de précaution, de dégrader les voies publiques et ses dépendances ». Aucun avertissement taxé n'est émis, il s'agit simplement d'une remarque amicale de la part du Service Voirie. Celui-ci informe le Service Circulation qu'il y a un manque des places de stationnement pour vélos à tel ou tel endroit. Nous ne pouvons pas créer dix places de stationnement pour vélos à chaque coin de rue, mais nous en avons ajouté beaucoup ces dernières années et nous continuerons à le faire à l'avenir.

VII CIRCULATION

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Les poubelles sphériques installées dans l'espace public prennent plus de place que les poubelles habituelles. Dans les endroits où il y a beaucoup de piétons, cela est parfois perçu comme gênant. Pour quelles raisons a-t-on opté pour les poubelles sphériques et que pourrait-on faire pour qu'elles ne soient plus perçues comme gênantes?

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Comme d'habitude, notre groupe s'abstiendra lors du vote concernant les dispositions qui comportent la fermeture des trottoirs dans le cadre de travaux.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Afin d'éviter que le groupe LSAP ne doive toujours faire la même déclaration, nous avons proposé que des représentants des services concernés fournissent, lors d'une réunion de la commission de la mobilité urbaine, des explications sur les contraintes à respecter lors de l'élaboration des règlements de circulation.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Ces explications ont été fournies lors d'une réunion de la commission de la mobilité urbaine.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Et cela n'a rien changé à la position du groupe socialiste?

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Ce qui nous intéresse, c'est de connaître la raison pour laquelle une mesure est prise. La plupart des demandes ne sont pas motivées.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : J'ai également remarqué les poubelles sphériques. Dans l'avenue Monterey, une telle poubelle a été installée sur le trottoir étroit, à proximité de l'arrêt de bus. Étant donné que de nombreuses personnes y attendent toujours le bus, je suggère que la poubelle en question soit installée à un autre endroit. Madame la conseillère Gaasch peut certainement citer d'autres endroits.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Notre Service Hygiène est en route 7 jours sur 7 et pourtant, nous recevons régulièrement des messages nous signalant que les poubelles installées dans l'espace public débordent. Il s'agit généralement de petites poubelles rectangulaires. Les poubelles sphériques ont un volume de déchets quatre à cinq fois plus important. C'est la raison pour laquelle elles ont été installées à différents endroits où les poubelles débordaient régulièrement. N'hésitez pas à nous proposer d'autres sites où les poubelles sphériques pourraient être déplacées, afin que nos services puissent étudier les possibilités existantes sur place.

Les règlements de circulation impliquant la fermeture de trottoirs dans le cadre de travaux sont approuvés, les représentants du groupe LSAP s'abstenant. Les autres modifications temporaires et définitives du règlement municipal de la circulation sont approuvées à l'unanimité.

VIII CONVENTIONS

1) La Ville cède à titre gratuit à CREOS Luxembourg S.A., dans le cadre des activités de ladite société dans le domaine de la distribution d'électricité, une servitude sur un terrain (« place », numéro cadastral 183/9184) sis rue

Michel Gehrend avec libre accès au poste de transformation « 10 Gehrend ».

- 2) La Ville cède à titre gratuit à la société CREOS Luxembourg S.A. une servitude sur un terrain (« place verte », numéro cadastral 180/7085) au lieu-dit « Beim Bartringerkreuz » avec libre accès au poste de transformation « Aubépines 1 ».
- 3) La Ville cède à titre gratuit à la société CREOS Luxembourg S.A. une servitude sur un terrain (« place (occupée) poste électrique », numéro cadastral 201/7083) au lieu-dit « Beim Bartringerkreuz » avec libre accès au poste de transformation « Aubépines 2 ».
- 4) La Ville cède à titre gratuit à la société CREOS Luxembourg S.A. une servitude sur un terrain (« terre labouvable », numéro cadastral 242/4845) sis allée du Carmel avec libre accès au poste de transformation « Carmel 1 ».
- 5) La Ville cède à titre gratuit à la société CREOS Luxembourg S.A. une servitude sur un terrain (« place verte », numéro cadastral 261/5574) au lieu-dit « Op der Heed » avec libre accès au poste de transformation « Op der Heed ».
- 6) La Ville cède à titre gratuit à la société CREOS Luxembourg S.A. une servitude sur un terrain (« place (occupée) réservoir d'eau », numéro cadastral 344/2052) sis aux abords de la rue Cents avec libre accès au poste de transformation « Bassin d'eau ».
- 7) La Ville cède à titre gratuit à la société CREOS Luxembourg S.A. une servitude sur un terrain (« place », numéro cadastral 395/2831) sis aux abords de la route d'Esch avec libre accès au poste de transformation « E-MOB ».
- 8) La Ville cède à titre gratuit à la société CREOS Luxembourg S.A. une servitude sur un terrain (« place (occupée) bâtiment à habitation, bâtiment à usage mixte », numéro cadastral 226/5261) sis aux abords de la rue de Neudorf avec accès au poste de transformation « Terminus ».

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 9) Avenant à la convention conclue en date du 18 décembre 2006 entre la Ville et l'association CID Fraen an Gender (anciennement CID-Femmes), ayant pour objet de renforcer et de préciser la collaboration entre les parties, notamment dans les domaines de la pédagogie du genre et de la sensibilisation du jeune public. L'avenant prévoit de nouveaux ateliers de sensibilisation destinés aux élèves des cycles 3 et 4 de l'enseignement fondamental. Ces ateliers de deux heures sont accompagnés par des sessions de briefing et débriefing à destination des parents et des enseignants, respectivement du personnel éducatif, ainsi que par du matériel d'information destiné à ces acteurs. Chaque année, un nouvel atelier thématique est développé en concertation avec la Chargée à l'égalité des chances de la Ville, le Service Enseignement, le Service Médecine scolaire ainsi que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Les dispositions relatives aux séances d'accueil et de formation seront révisées le CID s'engage à organiser chaque année au moins cinq séances d'accueil pour les jeunes et au moins une séance de formation annuelle pour le personnel enseignant et socio-éducatif. Le contenu et le concept de ces formations seront élaborés en collaboration avec la Ville.

Le nombre d'événements publics organisés par le CID est désormais fixé à quatre par an. Il pourra s'agir de lectures,

d'ateliers, de concerts, de projections ou de conférences-débats portant sur des thèmes liés à l'égalité des genres. La promotion de ces événements est assurée conjointement par la Ville et le CID selon une répartition clairement définie des responsabilités et des coûts.

La participation financière de la Ville est révisée comme suit :

- 13.000 € maximum par an pour l'organisation d'événements publics
- 24.000 € maximum par an pour la mise à disposition de locaux, d'équipements et de contenus pour la bibliothèque et la médiathèque
- 115.000 € maximum par an pour la recherche, la préparation et la mise en œuvre des activités pédagogiques et de sensibilisation.

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Madame Colette MART (DP) : Je salue l'avenant à la convention entre la Ville et l'association CID Fraen an Gender. La création de cette association est due à une initiative de femmes membres du parti *déi gréng*. La bibliothèque a d'abord été nommée d'après Madame Thers Bodé, qui est malheureusement décédée prématurément. C'est Madame Viviane Loschetter qui, dans sa fonction d'échevine en charge du domaine de l'égalité des chances à l'époque, a initié la collaboration avec l'association. En 2011, j'ai repris le dossier en tant qu'échevine. Le dossier a ensuite été repris avec beaucoup de conviction par Madame Isabel Wiseler, puis par Monsieur Maurice Bauer.

L'association CID Fraen an Gender et sa bibliothèque représentent un enrichissement culturel pour notre ville. Je souhaiterais pour l'association une visibilité encore plus grande dans l'espace public, à l'image de la bibliothèque municipale qui est très accessible et visible et qui devient ainsi également un outil de démocratisation de la culture.

L'association CID Fraen an Gender fait un travail très intéressant dans nos écoles, un travail que nous avons pu découvrir plus en détail en commission consultative. Des sujets tabous y sont également abordés, comme par exemple l'image corporelle des jeunes. De tels sujets ne sont pas toujours abordés à la maison. Il faut également tenir compte du fait que vivent au Luxembourg des personnes issues de cultures dans lesquelles le corps des filles est un sujet encore plus tabou, ce qui peut créer un choc culturel supplémentaire. Je me souviens d'une discussion intense et quelque peu houleuse en commission scolaire au sujet du « Bücherkoffer » du CID. Plusieurs membres de la commission avaient alors demandé qu'un livre abordant le thème des transgenres soit retiré du coffret de livres. Le collège échevinal de l'époque était toutefois d'avis que les politiciens ne devaient pas prendre une telle mesure. Le fait que des sujets tabous soient abordés est une démarche que nous soutenons.

Dans le cadre de mon travail de recherche à l'Université du Luxembourg, je suis tombée sur des brochures de l'association CID Fraen an Gender, et notamment sur le domaine de la recherche sur le genre, qui est très important dans notre université. La recherche sur le genre est également importante pour retracer la culture de notre ville, car souvent les femmes n'ont pas été valorisées dans le passé. Il reste donc beaucoup à faire dans le domaine de l'étude de l'histoire des femmes, de sorte que nous devons continuer à soutenir l'association CID Fraen an Gender. Un autre aspect de la convention concerne les ateliers pédagogiques sur le genre dans les classes ou les groupes sur des thèmes qui abordent l'égalité des sexes de manière ludique et adaptée aux enfants et à leur âge.

Tout ceci justifie que la Ville soutienne l'association CID Fraen an Gender à hauteur de 152.000 € par an, la majeure partie de cet argent étant consacrée aux activités pédagogiques.

Les activités de l'association soutiennent et complètent le travail de notre service de l'égalité des chances, qui effectue un travail précieux, étant donné que les questions d'égalité jouent un rôle important tant en interne que pour les citoyens de la ville.

L'égalité des genres est inscrite dans la Constitution, ce qui signifie que cette égalité doit être portée, soutenue et mise en œuvre à tous les niveaux de la société, y compris au niveau communal.

La commission de l'égalité des chances a émis un avis positif presque unanime sur la présente convention et nous nous réjouissons de pouvoir échanger avec les représentants de l'association CID Fraen an Gender pour savoir comment le soutien financier a été utilisé et quels sont les autres défis à relever. La semaine prochaine débutera la « Semaine orange ». Prévenir la violence sexiste, l'empêcher et faire un travail de sensibilisation sont des tâches que nous voulons poursuivre dans le cadre de la convention.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : En ma qualité de nouvelle présidente de la commission de l'égalité des chances, je suis heureuse d'examiner et de soutenir aujourd'hui deux conventions que la Ville conclut avec des organisations partenaires importantes.

L'association CID Fraen an Gender est partenaire de la Ville depuis 2007. À l'époque, je travaillais encore pour l'association. Comme je n'y travaille plus, il n'y a pas de conflit d'intérêts et je ne peux donc que conseiller à chacun de prendre une carte de membre.

La convention signée entre la Ville et l'association a été renouvelée chaque année. Le conseil communal est aujourd'hui saisi du 18^e avenant. La convention est profitable aux deux parties en termes d'égalité des sexes.

L'avenant ne change que peu de choses aux dispositions générales il reste une obligation de rendre compte de la part de l'association et une participation partielle de la Ville au programme du CID. La Ville mise sur la poursuite de la collaboration avec l'association, notamment pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en tant que ville. La Ville a signé à la fois la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et la Charte de la Diversité.

Madame la conseillère Mart a déjà évoqué plusieurs prestations de l'association. La bibliothèque « Fraen an Gender » s'est enrichie en janvier 2025 d'une section « CID/Y », qui comprend la littérature pour enfants et adolescents sensible au genre. L'association s'adresse ainsi expressis verbis aux enfants et aux jeunes, mais aussi à leurs parents. Je pense que nous pouvons ainsi promouvoir l'importance de l'égalité dès le plus jeune âge. En tant que Ville, nous pouvons faire valoir nos idées et nos souhaits au niveau des événements pour le grand public organisés par l'association et abordant des aspects spécifiques de l'égalité, des discriminations et des inégalités. L'association organise également des cours de formation continue pour les professionnels (personnel enseignant, personnel socio-éducatif, etc.). Je souhaiterais que nos services du domaine de l'éducation non formelle encouragent leur personnel à profiter de l'offre de formation continue du CID Fraen an Gender. Je crois me souvenir qu'une initiative dans ce sens n'a pas connu le succès escompté, de sorte que nous ferions bien de lancer un nouvel appel.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : J'aimerais prendre position au sujet des conventions 9 et 10. Nous nous sommes penchés

sur les deux conventions au sein du comité de la section ADR « Lëtzebuerg-Stad », et nous avons décidé de ne pas les soutenir. Les impôts des citoyens devraient servir à résoudre les problèmes qui nous concernent tous au sein de la commune, et non à financer l'activisme politique. Un soutien financier à l'association CID Fraen an Gender et à l'association LGBTIQ+ Cigale constitue clairement un tel abus de l'argent des contribuables. Les deux associations en question sont politiquement très orientées à gauche et propagent une forme très radicale de féminisme, que Monsieur Gérard Schockmel (DP) a d'ailleurs également critiquée et qui conduit de plus en plus souvent à une hostilité ouverte envers les hommes. Nous défendons bien entendu le droit démocratique des associations citées de lutter pour leurs objectifs politiques, mais ces associations, et donc leur activisme, ne devraient pas être financées par l'argent des contribuables. Nous savons tous qui est engagé par ces deux associations et qui perçoit de bons salaires ce sont leurs militants et militantes les plus fidèles, qui peuvent faire de l'activisme à plein temps. Les deux associations disent représenter certaines minorités ou groupes de victimes (lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels, etc.), en adoptant une position de supériorité morale. Je connais beaucoup de femmes qui ne sont pas d'accord avec les objectifs politiques de l'association CID Fraen an Gender. On prétend qu'il existe une communauté LGBTIQ. Je peux seulement dire que je connais un certain nombre de personnes qui ne se sentent pas appartenir à cette communauté. Une de mes amies, qui est lesbienne et politiquement à gauche, m'a dit qu'elle n'avait pas grand-chose en commun avec les hommes gays, du moins beaucoup moins que moi en tant qu'homme hétérosexuel. En tant qu'hommes, nous ferions finalement tous les deux partie du patriarcat. L'amie en question a également critiqué le fait que des hommes se font passer pour des femmes trans et revendiquent tous les droits d'une femme, sapant ainsi le féminisme et les droits des femmes.

Ce qui nous dérange, c'est que les deux associations concernées reçoivent maintenant encore plus d'argent des contribuables qu'auparavant, qu'elles entrent systématiquement en contact avec des enfants et des jeunes influençables, qu'elles puissent présenter et diffuser leurs opinions et leurs discours idéologiques comme étant la vérité, en adoptant une position de supériorité morale, sans que les personnes qui ont d'autres opinions ou d'autres perspectives morales puissent également les exprimer. Dans ce contexte, il convient de rappeler une fois de plus que vous avez banni l'enseignement religieux catholique de l'école en arguant qu'il s'agirait d'un endoctrinement. Maintenant, vous soutenez un endoctrinement résolument orienté à gauche.

- Interruptions -

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je prie les membres du conseil communal de laisser chacun s'exprimer jusqu'au bout. Chacun aura l'occasion de réagir aux déclarations.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Je ne vais pas poursuivre mon intervention. Des représentants des groupes *déi gréng* et LSAP appellent haut et fort à la tolérance, mais ne tolèrent pas les déclarations de ceux qui ne pensent pas comme eux et leur coupent tout simplement la parole.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La parole est maintenant à Madame la conseillère Afonso.

Madame Antónia AFONSO (LSAP) : Nous sommes d'accord avec cette convention. J'ai toutefois une question il est question d'un paiement de 150.000 € pour la préparation et la réalisation des activités. Est-ce que cela suffira à couvrir tous les frais de personnel?

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Nous soutiendrons bien entendu les conventions numéros 9 et 10. Je voudrais

souligner qu'il ne s'agit pas d'idéologie. Ceux qui prétendent que l'idéologie est en jeu sont généralement ceux qui adoptent eux-mêmes une démarche idéologique. C'est leur droit le plus strict. Mais dans la vie, il y a des faits et la science. Il y a des personnes qui sont gays, lesbiennes ou transidentitaires et qui doivent vivre dans un environnement qui n'est pas toujours favorable. Ces personnes doivent être aidées. Les féminicides, la violence qui vise spécifiquement les femmes, les femmes qui sont battues parce qu'elles sont des femmes. Si elles étaient des hommes, elles ne seraient pas exposées à ces agressions ou à ces violences. Il en va de même pour les personnes qui ne correspondent pas à la norme hétérosexuelle et qui sont victimes de discrimination et de violence pour cette raison. C'est pourquoi il existe des associations qui font un travail d'information dans les écoles, dans la société, afin de prévenir la discrimination et de permettre aux personnes qui ont besoin d'aide de la recevoir. Cela n'a rien à voir avec l'idéologie. Ceux qui prétendent le contraire sont en fin de compte ceux dont l'idéologie conduit à une homophobie telle que nous la connaissons dans des pays qui ont des gouvernements extrêmement rétrogrades et généralement corrompus (comme la Hongrie et la Russie, par exemple).

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La convention n° 10 a déjà été thématisée. Monsieur l'échevin Bauer va d'abord répondre aux interventions relatives à la convention n° 9.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je remercie tous les conseillers qui vont soutenir cette convention. Nous avons la grande chance de vivre dans une société dans laquelle nous pouvons aider les personnes qui ont besoin de notre aide. Au cours des années passées, nous avons apporté cette aide en collaboration avec l'association CID Fraen an Gender, qui est un partenaire fidèle depuis de longues années. Cette association est un point de contact important et accomplit un travail remarquable. Elle a permis de mener à bien un excellent travail d'information et nous a permis d'accompagner de nombreuses personnes. Nous sommes heureux de pouvoir poursuivre cette bonne collaboration avec l'association et également avec la commission de l'égalité des chances et sa nouvelle présidente. Je voudrais saisir l'occasion pour remercier ma prédécesseure, Madame Colette Mart, pour son engagement. Avec beaucoup d'authenticité et de cohérence, avec beaucoup de travail de relations publiques, Madame Mart s'est engagée ensemble avec ladite association. Cet engagement mérite notre grande reconnaissance.

Dans son intervention, Colette Mart a plaidé pour une meilleure visibilité de l'association CID Fraen an Gender et de sa bibliothèque. Des activités communes sont thématisées dans le City Magazine. Nous sommes toujours à l'écoute des propositions de l'association pour une meilleure visibilité de sa bibliothèque. La Ville fait de son mieux pour soutenir l'association dans sa communication. L'association apprécie ce soutien.

Madame la conseillère Brömmel a suggéré que le secteur de l'éducation non formelle profite également de l'offre de formation continue de l'association. Nous reprenons volontiers cette suggestion et examinerons si et comment cela pourra être réalisé dans le cadre du programme.

À l'attention de Monsieur le conseiller Weidig, je voudrais souligner que je suis très fier de vivre dans une commune où vous pouvez exprimer librement votre opinion. À l'heure où un président américain décide en deux semaines d'abandonner la politique de diversité, je ne peux qu'être fier que la Ville développe ses activités avec l'association CID Fraen an Gender. Cela souligne l'importance que nous accordons à la liberté d'expression, à la diversité et à l'ouverture.

La convention définit les coûts pris en charge par la commune. La Ville prendra en charge les frais de personnel pour un poste (en vue de l'organisation d'ateliers dans les écoles).

La convention est approuvée avec les voix des représentants des groupes CSV, DP, déi gréng, LSAP et déi Lénk. Monsieur le conseiller Weidig (ADR) vote contre.

10) Convention entre la Ville et l'association « Centre LGB-TIQ+ Cigale » : la Ville soutiendra l'association à partir de 2026 à hauteur de 134.000 € par an et permettra ainsi l'engagement de deux collaborateurs pour renforcer l'équipe existante :

- un agent de la carrière C6, chargé du soutien à l'équipe éducative (encadrement des visiteurs et des groupes de soutien, entretiens individuels, animations des communautés et de leurs rencontres, etc)
- un collaborateur de la carrière C1, chargé du soutien administratif, organisationnel et logistique de l'équipe éducative (accueil des visiteurs, présence physique dans la « Reeboustuff », soutien à la préparation d'activités socio-éducatives, assistance au coordinateur de la bibliothèque, etc.).

L'association doit présenter un rapport annuel à la Ville. La convention est conclue pour une période de trois ans (à partir du 1^{er} janvier 2026) et sera ensuite renouvelée chaque année, sauf si elle est dénoncée par l'une des parties.

Madame Colette MART (DP) : Les personnes appartenant à la communauté LGBTIQ+ continuent de subir des discriminations et on peut supposer que beaucoup de ces personnes ont ressenti un malaise depuis leur plus jeune âge, sans pouvoir le nommer ou s'exprimer à ce sujet. Toutes les familles ne sont pas ouvertes à une orientation sexuelle différente. Souvent, les jeunes ne savent pas pourquoi ils voient les choses différemment et les ressentent différemment. Les personnes qui viennent au Centre Cigale ont souvent connu une longue période d'exclusion et n'ont pas été entendues. Il est donc important de continuer à renforcer l'offre de conseil et d'assistance et que la Ville finance du personnel supplémentaire.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Depuis le 6 juin 2025, la Ville de Luxembourg est membre du « Rainbow Cities Network », ceci à l'initiative de notre collègue Claudie Reyland. La Ville soutient des activités dans le domaine de l'égalité et de la visibilité de la communauté non hétérosexuelle.

La collaboration avec la communauté LGBTIQ+ n'est pas nouvelle. Le Centre Cigale offre des conseils et un soutien, sert de lieu de rencontre à 13 groupes d'entraide et dispose également d'une bibliothèque. La convention signée avec le Centre Cigale permet à l'association de recruter un professionnel de l'éducation et un assistant. Cela permettra d'élargir les horaires d'ouverture du centre. En commission, il nous a été expliqué qu'il existe un besoin en la matière, bien que nous nous trouvions dans une situation relativement bonne d'un point de vue légal en ce qui concerne la discrimination, l'inclusion et l'égalité des droits. Il existe un besoin croissant de conseil et d'accompagnement des personnes LGBTIQ+, en particulier lorsqu'elles se trouvent dans une situation de crise. La présente convention apporte une réponse à ce besoin. Il y a des progrès, mais aussi des reculs, car de temps en temps, on essaie de manière perfide de remettre en question les droits inscrits dans la loi par des commentaires et des pétitions. Cela déstabilise les personnes concernées et a pour effet qu'elles vivent dans un stress minoritaire, qu'elles ont des problèmes psychotraumatiques et que leur santé mentale est en danger.

Plus des trois quarts des participants à une enquête menée en 2025 par le « Luxembourg Institute for LGBTIQ+ Inclusion » (LILI) environ 300 personnes issues de la communauté LGBTIQ+ ont déclaré être victimes d'agressions. Dans 60 % des cas, il s'agit de cyberviolence. Aujourd'hui encore, les

personnes issues de la communauté LGBTIQ+ n'osent pas se déplacer en public main dans la main avec leur partenaire, car elles doivent s'attendre à des réactions. Il vaut la peine de jeter un coup d'œil à l'enquête mentionnée.

Ce n'est pas que les personnes qui fréquentent le Centre Cigale aient des problèmes avec leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Leur problème et celui de la société sont plutôt les personnes qui ont des difficultés avec les personnes qui ont une orientation sexuelle différente de l'orientation hétérosexuelle et qui remettent en question les droits de ces personnes tels qu'ils sont inscrits dans la loi. L'information et la sensibilisation restent donc importantes et il faut lutter à tous les niveaux, y compris au niveau communal, contre toutes les formes de discrimination.

La liberté d'expression est très importante, mais ne signifie pas que l'on puisse faire des insinuations qui ne sont tout simplement pas correctes. De telles insinuations peuvent apparemment être formulées par ceux qui parlent de manière désobligeante de « stramm lénks », alors qu'ils sont eux-mêmes politiquement orientés très à droite (« stramm rechts »). Je conseillerais à Monsieur le conseiller Weidig de participer à une formation continue du Centre Cigale. Affirmer que l'association « CID Fraen an Gender » recrute des personnes pour leur permettre d'y exercer leur activisme, c'est tout simplement un mensonge. Monsieur le conseiller Weidig peut demander à l'association comment elle procède pour sélectionner les candidatures reçues. Des critères tels que la compétence et la qualification sont déterminants.

Le groupe déi gréng soutiendra la présente convention.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Notre groupe soutiendra également la présente convention. Le travail effectué par l'association « Centre LGBTIQ+ Cigale » est un pilier important pour les droits humains élémentaires et contre la discrimination. Contrairement à Monsieur le conseiller Weidig, nous n'y voyons ni travail politique ni activisme. Au contraire, il est de notre devoir de nous engager pour le respect des droits de l'homme et contre la discrimination. Notre groupe soutient pleinement le recrutement de deux employés supplémentaires. Les contrats de travail sont-ils à durée indéterminée ou à durée déterminée?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : La Ville s'efforce toujours d'apporter son aide là où elle est nécessaire. Et ce n'est certainement pas sans raison que la Ville s'est déclarée zone de liberté pour les personnes LGBTIQ+ en 2021, ce qui en fait un lieu d'ouverture et de tolérance. L'adhésion au « Rainbow Cities Network » l'a encore souligné. La Ville suit une feuille de route claire et tant le collège échevinal que le conseil communal à une exception près la soutiennent. La convention signée avec l'association « Centre LGBTIQ+ Cigale » en est une suite logique. Le fait que ladite association ait été récompensée il y a deux ans par le Prix Anne Beffort pour ses efforts dans le domaine de l'égalité des chances doit donc également être considéré comme une étape logique. Il est logique et cohérent que nous apportions un soutien financier supplémentaire à l'association, ce qui lui permettra de mener son travail dans de meilleures conditions. Au vu de l'hostilité à laquelle les personnes LGBTIQ+ continuent d'être confrontées dans le monde entier, il est important que nous, Ville de Luxembourg, apportions le soutien nécessaire à l'association. Nous sommes en contact permanent avec l'association et avec tous les autres acteurs qui travaillent dans ce domaine pour voir comment nous pouvons les soutenir.

La présente convention est conclue pour une période de trois ans. J'ignore si l'association a créé un poste à durée déterminée qui sera ensuite transformé en poste à durée indéterminée. En tout cas, la Ville met à disposition les moyens financiers pour qu'un poste à durée indéterminée puisse être créé.

Au nom du collège échevinal, je vous remercie de votre large soutien.

La convention est approuvée avec les voix des représentants des groupes CSV, DP, déi gréng, LSAP et déi Lénk. Monsieur le conseiller Weidig (ADR) vote contre.

- 11) Convention conclue entre la Ville et l'association « 4motion a.s.b.l. » la convention a pour objet de définir les conditions de la participation financière accordée par la Ville à l'association dans le cadre du projet « Safer Night City » sur le territoire de la capitale. Dans le cadre de ce projet, l'association s'engage à fournir aux professionnels de la vie nocturne (bar staff, agents de sécurité, management, production, etc.) des outils concrets pour assurer la sécurité et le bien-être de leur public respectif. L'association s'engage également à élaborer une charte « Safer Night » qui vise à créer un cadre de travail et un engagement moral concernant les objectifs fixés en commun afin de promouvoir la santé, le sentiment de sécurité, l'inclusion et le bien-être de la population festive. Afin de soutenir l'association dans l'accomplissement de ses missions sur le territoire de la capitale, la Ville participe aux frais du projet. Cette contribution couvre les frais annuels de personnel pour 0,5 poste de coordinateur (groupes de salaires C6 ou C7 de la convention collective de travail pour le secteur d'aide et de soins et du secteur social) ainsi que les frais de fonctionnement à hauteur de 17.000 € par an. Tous les autres coûts du projet sont à la charge de l'association. La convention est valable du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 et sera renouvelée chaque année. La durée maximale est de trois ans. Le coût pour la Ville en 2026 est estimé à 81.000 €.

Madame Sylvia CAMARDA (DP) : Cette convention a fait l'objet de discussions intéressantes au sein de la commission consultative. Le fait que nous ayons consacré deux réunions de la commission au projet mentionné montre à quel point nous sommes soucieux du bien-être des jeunes.

Lorsque le projet nous a été présenté au cours de la première réunion, nous avons estimé qu'il manquait beaucoup d'éléments. Nous n'avons reçu ni statistiques ni explications détaillées sur le contenu du projet. Nous manquions d'informations sur les problèmes précis de la vie nocturne auxquels le projet souhaitait s'attaquer harcèlement sexuel, drogues, alcool...? De même, la manière dont l'aide devait être apportée aux jeunes n'était pas précisée. L'ensemble du projet nous semblait donc très vague. Nous avons toutefois donné une seconde chance au projet lors d'une autre réunion de la commission. À ce moment-là, nous disposions d'informations plus détaillées et il est apparu clairement que les personnes impliquées souhaitaient réellement unir leurs forces pour apporter leur aide. Cependant, nous avons continué à regretter l'absence d'un concept détaillé avec des propositions concrètes sur la manière dont les responsables du projet entendaient atteindre les jeunes.

Nous avons néanmoins estimé qu'il fallait donner une chance à ce projet. En effet, il nous tient à cœur que les gens puissent sortir le soir et trouver de l'aide lorsqu'ils en ont besoin dans les situations les plus diverses (harcèlement sexuel, drogue, alcool, etc.). Je tiens à préciser que le projet ne s'adresse pas seulement aux jeunes, mais aussi aux autres générations. L'association souhaite également s'investir dans le domaine de l'inclusion, un aspect qui est très important pour moi et pour tous les membres de la commission. Tout le monde devrait pouvoir bénéficier d'une « Safer Night ».

La commission s'est alors mise d'accord pour vouloir soutenir le projet, mais pour limiter la durée de la convention à un an dans un premier temps, afin de permettre à l'association de

nous soumettre un projet élargi au bout d'un an. Nous avons proposé aux initiateurs d'élargir leur groupe de travail à dix personnes, d'impliquer plus de trois établissements publics et de prendre en compte davantage de lieux où se déroule la vie nocturne. Un autre souhait de la commission était l'élaboration d'une charte « Safer Night » concrète.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Notre groupe soutiendra la présente convention. Les jeunes ne sont pas les seuls à sortir le soir. C'est une initiative importante de l'association, car l'objectif devrait être que tout le monde fasse attention à tout le monde. Nous avons une responsabilité commune.

Madame la conseillère Camarda a souligné à juste titre la nécessité de suivre des pistes supplémentaires. Y a-t-il des synergies avec les services municipaux? Dans ce contexte, il convient de mentionner l'action « Où est Angela? » qui a été menée à Paris et à Londres. Il s'agit d'un code utilisé par des femmes qui se sentent en danger. Les services de communication de la ville de Paris et de la ville de Londres étaient étroitement associés à cette action. Une action similaire est-elle prévue pour Luxembourg-Ville? En tant que professionnel du secteur de la restauration, j'apprécierais que nous fassions savoir à l'association « 4motion a.s.b.l. » qu'elle doit prendre contact avec tous les acteurs importants (Union commerciale de la Ville de Luxembourg, Horesca, associations dont les activités ont un lien avec la vie nocturne, etc.) afin de les impliquer le plus rapidement possible.

Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) : Je souhaite exprimer mon appréciation générale pour cette initiative, qui répond de manière particulièrement pertinente aux enjeux actuels en matière de sécurité urbaine et de santé publique. Les espaces nocturnes sont des lieux d'expression sociale, culturels et intergénérationnels. Ils doivent être accueillants, accessibles et sûrs pour toutes et tous. Le projet « Safer Night City » va clairement dans ce sens. Il s'agit d'une démarche préventive, éducative et collaborative, fondée sur la formation des professionnels du secteur de la vie nocturne, sur la sensibilisation du public festif et sur la mise en place d'une charte « Safer Night », définissant des engagements clairs pour les acteurs concernés.

Toutefois, je voudrais également formuler quelques remarques constructives. Premièrement, la convention gagnerait à préciser davantage les indicateurs d'impact attendus, par exemple le nombre de professionnels formés, les retombées mesurables sur le sentiment de sécurité, l'évolution des incidents dans l'espace public nocturne ou encore la participation des établissements partenaires. Deuxièmement, il serait souhaitable d'assurer une coordination plus étroite entre les responsables de ce projet et la police ainsi que les services communaux concernés, notamment ceux compétents en matière de la jeunesse, de la prévention et des transports, afin d'inscrire cette initiative dans une vision plus globale de la vie nocturne. Troisièmement, j'estime essentiel que les publics les plus vulnérables - les jeunes, les femmes, les personnes LGBTIQ et les travailleurs de nuit - puissent bénéficier d'actions adaptées, fondées sur des besoins réels et documentés. Ces remarques ne visent pas à remettre en cause la pertinence du projet, mais, au contraire, à renforcer l'efficacité, la transparence et la portée sociale.

En conclusion, nous considérons que le partenariat proposé entre la Ville et l'association « 4motion » constitue une étape importante dans l'amélioration de la sécurité, de la santé et du bien-être dans nos espaces festifs. Nous soutenons pleinement cette initiative, tout en invitant le conseil à intégrer les recommandations évoquées, afin de garantir que cette politique se développe dans une perspective durable, cohérente et fondée sur des résultats tangibles.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Notre groupe salue cette initiative. Il est important de se sentir en sécurité lorsqu'on sort le

soir. C'est particulièrement vrai pour les jeunes femmes, mais aussi pour d'autres groupes qui ne se sentent pas en sécurité. Mais cela soulève aussi la question de savoir pourquoi nous avons besoin d'une telle initiative. De nombreuses personnes ne se sentent pas en sécurité dans le quartier Gare et même ailleurs. Qui sont donc les personnes qui créent cette insécurité? Nous saluons bien entendu le projet, mais nous avons une fois de plus affaire à une lutte contre les symptômes des problèmes que nous rencontrons dans notre société et qui sont à l'origine de toutes ces insécurités.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Je remercie tous les intervenants, en particulier la présidente de la commission de l'enfance et de la jeunesse, pour leurs explications, et je profite de l'occasion pour remercier également les membres de la commission consultative pour les discussions très intéressantes qui ont été menées. Il s'agissait de discussions vivantes et démocratiques, dans lesquelles de nombreuses idées et propositions ont été intégrées. Je voudrais demander à la présidente de la commission de transmettre ces mots de remerciement aux membres de la commission.

Madame Sylvia CAMARDA (DP) : Je le ferai avec grand plaisir.

Monsieur l'échevin Paul GALLES : L'avis d'une commission consultative a une grande valeur démocratique. Quelques jours après les réunions de la commission, j'ai exposé le point de vue de la commission à mes collègues échevins, à la suite de quoi le collège échevinal a pris la décision de suivre l'avis de la commission et de conclure la convention avec l'association « 4motion » pour une durée d'un an.

La Ville collabore depuis quelques années déjà avec cette association. Celle-ci a déjà apporté sa contribution dans le domaine de la vie nocturne. Samedi dernier, l'association était également présente à l'Atelier, où s'est tenue la quatrième « City Party », une fête sans alcool pour les 12 à 17 ans. Plus de 520 jeunes avaient trouvé le chemin de l'Atelier. La fête est toujours attendue avec impatience par les jeunes et il est agréable de voir les parents déposer leurs enfants devant l'Atelier. Pour de nombreux jeunes, il s'agissait probablement de la première fête à laquelle ils pouvaient se rendre. L'association « 4motion » était présente avec son projet « Pipapo ». La police, l'initiative « Bee Secure », les maisons de jeunes de la Ville de Luxembourg, le « Kanner- a Jugendtelefon » et le Service Jeunesse de la Ville étaient également représentés.

Le projet « Safer Night City » doit être intégré dans ce réseau. Dans notre déclaration échevinale, on peut lire que nous voulons également porter un regard particulier sur la vie nocturne dans la capitale, afin que les jeunes et tous les autres acteurs puissent se sentir en sécurité et sans souci dans la vie nocturne. Au début de cette année, une collaboration a eu lieu pendant plusieurs semaines entre le groupe de jeunes de l'organisation « Youth & Work » et la Ville sur le thème de la vie nocturne.

Plusieurs modifications ont été apportées à la version initiale de la convention. D'une part, la durée de la convention est limitée à un an. Au terme de cette année, une évaluation sera effectuée afin de déterminer si les attentes que nous avions placées dans le projet ont été satisfaites. Nous avons placé des attentes un peu plus élevées dans le projet dans la mesure où nous souhaitons l'élaboration d'une charte ainsi que la participation d'un plus grand nombre d'acteurs, d'établissements de différentes tailles et aux profils variés (discothèques, clubs, etc.), au groupe de travail.

Un positionnement plus large, comme le souhaite Monsieur le conseiller Boisanté, est prévu dans le cadre du renouvellement de la convention. Madame la conseillère Branca a évoqué l'indication d'indicateurs d'impact. Pour moi, il est

clair que ces indicateurs doivent être disponibles à la fin de la première année. En ce qui concerne la demande de plus de transversalité dans la Ville, il existe déjà une plus grande sensibilité. Nous savons que la mobilité est importante pour les jeunes et qu'il est également essentiel d'accorder une attention particulière aux groupes de personnes vulnérables.

La convention est approuvée à l'unanimité dans sa version légèrement modifiée.

IX DEVIS DE TRAVAUX

1) Projet définitif détaillé relatif à la construction d'un immeuble dédié au Housing First à Hollerich

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le projet définitif détaillé relatif à la construction d'un immeuble dédié au Housing First sis 66, rue Baudouin (Hollerich). Le projet a été élaboré par le bureau d'architectes Thillens & Thillens Architecture S.A. en collaboration avec les bureaux d'ingénieurs-conseils N-gineer S.à r.l. (pour le génie civil) et Felgen & Associés Engineering S.A. (pour le génie technique).

Le projet s'étend sur un terrain non bâti ainsi que sur une autre parcelle sur laquelle se trouve actuellement une maison à démolir. Il prévoit la construction d'une résidence de 11 unités d'habitation selon le concept Housing First, visant à offrir un logement à des personnes sans abri, afin de favoriser leur réinsertion sociale et professionnelle. La gestion de l'occupation des unités et l'accompagnement des résidents se feront à partir d'un espace d'accueil situé au rez-de-chaussée.

Le bâtiment prévu s'étendra sur six étages, y compris le sous-sol et les combles. Tous les étages seront accessibles par une cage d'escalier et un ascenseur central. Le sous-sol abritera les caves, une buanderie et des locaux techniques. Au rez-de-chaussée se trouveront, outre une unité d'habitation accessible aux personnes à mobilité réduite, le bureau d'accueil avec une salle de réunion et des toilettes, également accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les étages 1 à 3 disposeront chacun de trois unités d'habitation d'une superficie de 26 à 36 m², dont une unité accessible aux personnes à mobilité réduite. Les studios disposeront tous d'un séjour, d'une kitchenette, d'un lit, d'une salle de douche et d'une loggia végétalisée par le biais de plantes grimpantes. Grâce à un système d'arrosage automatique, les résidents n'auront pas besoin de s'occuper des plantes. Au dernier étage se trouvera un appartement de 70 m² avec deux chambres séparées et une terrasse. Ce logement sera également accessible aux personnes à mobilité réduite bénéficiant d'une assistance.

Étant donné que la configuration des lieux ne permettra pas l'installation d'une pompe à chaleur à extérieur du bâtiment, une pompe à chaleur sol/eau sera utilisée. Les unités d'habitation et l'accueil au rez-de-chaussée disposeront d'un chauffage au sol. Les pièces seront ventilées par un système de ventilation mécanique à chaque étage. Une installation photovoltaïque est prévue sur la toiture du côté sud. L'isolation de la façade sera réalisée en laine minérale. La disposition identique des studios à chaque étage permettra d'avoir une façade structurée et harmonieuse qui maximisera l'éclairage naturel.

Le planning prévoit un début des travaux en mai 2026 et une réception du bâtiment en avril 2028. Le coût est estimé à 4.248.210,87 €. Le projet sera financé par le budget extraordinaire des exercices 2025 et suivants.

Madame Colette MART (DP) : Ce projet de création de logements Housing First est à saluer. De nombreux détails ont été pris en compte lors de son élaboration, par exemple le fait que chaque résident dispose de sa propre salle de bain, de ses propres toilettes et de sa propre kitchenette, ce qui garantit une intimité 24 heures sur 24. Un accueil au rez-de-chaussée, une salle de réunion et un système d'arrosage automatique pour les loggias couvertes de plantes grimpantes sont d'autres détails qui ont été pris en compte.

La communication devra être aussi simple que possible. Une personne sera présente sur place pour s'assurer que tout va bien. En outre, il sera important de maintenir le contact avec les autres institutions sociales qui accompagneront les résidents. Le bâtiment Housing First ne sera pas très grand, de sorte que nous n'avons donc pas à craindre que les voisins soient dérangés par la structure. La structure s'intégrera discrètement dans l'environnement, ce qui devra également favoriser l'acceptation des résidents dans la société.

Le nettoyage des logements sera-t-il assuré par du personnel de nettoyage ou les résidents seront-ils aidés pour nettoyer eux-mêmes leur logement?

Madame Christa BRÖMMEL (déri gréng) : Notre groupe salue la création d'une structure Housing First à Hollerich pour les personnes sans domicile fixe. Grâce au concept de logement inconditionnel, les personnes concernées ont la possibilité de prendre pied et de surmonter leurs problèmes. Nous devons toujours être conscients du fait que les personnes concernées ont besoin de temps et que certaines parviendront à se stabiliser, alors que d'autres ne trouveront pas d'issue à leurs problèmes et y resteront définitivement.

Il faut également saluer le fait qu'il s'agit d'un bâtiment très moderne. Il est prévu de végétaliser la façade. Comme l'installation d'une pompe à chaleur extérieure n'est pas possible, une pompe à chaleur sol/eau sera utilisée. Le fait qu'il s'agisse d'une belle construction moderne contribuera peut-être aussi à la stabilisation des habitants. Il est également à saluer que le CNDS (Comité national de défense sociale) ait été choisi comme partenaire de la convention et que nous puissions compter sur son expérience, puisque le CNDS accompagne déjà un projet Housing First. Un espace de bureaux pour le CNDS est également prévu dans le bâtiment.

Le bâtiment ne sera pas situé dans une zone difficile. Nous espérons que ce ne sera pas le seul bâtiment Housing First que la Ville construira. Dans ce contexte, il convient de rappeler que notre groupe a toujours insisté sur la nécessité de disposer de petites structures dans des endroits décentralisés. Pour les résidents d'une structure Housing First, cela est important afin de les sortir de leur situation sociale difficile.

En commission, il a été indiqué que la construction d'autres structures de ce type serait envisagée. Serait-il possible d'en savoir plus sur ces projets?

Le projet a été examiné uniquement par la commission de l'urbanisme. Il concerne toutefois également la commission sociale. Les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la structure ne seront abordées que plus tard au sein de la commission sociale, lorsque le concept lui sera présenté.

Notre groupe soutiendra bien entendu ce projet.

Madame Angélique BARTOLINI (CSV) : Nous saluons également ce projet. Il est important parce qu'il apporte une solution à la fois très concrète et profondément humaine. L'idée du Housing First est simple : commencer par offrir un logement stable et ensuite développer un accompagnement autour de la personne. Cela permet à chacun de trouver une

base solide, de se poser et, petit à petit, de se reconstruire, de retrouver son autonomie, d'améliorer son état de santé et parfois même de reprendre une activité professionnelle. C'est souvent ce premier pas qui fait toute la différence.

L'immeuble comptera onze logements avec une équipe sociale présente sur place. Ce suivi est essentiel. Il permet de soutenir les résidents dans leurs démarches, dans leur quotidien, et de les aider à se remettre sur pied dans de bonnes conditions.

D'un point de vue urbanistique, ce projet est soigné et bien intégré dans le quartier. Il respecte des standards énergétiques élevés avec une pompe à chaleur, une installation photovoltaïque et plusieurs logements accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le bâtiment est conçu de manière responsable et durable et qui s'inscrit dans une vision à long terme. Ce projet montre qu'on peut allier la solidarité, la qualité architecturale et le respect de l'environnement.

Pour toutes ces raisons, nous apportons notre soutien à ce projet, qui permettra à des personnes en grande difficulté de retrouver de la stabilité et des perspectives.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Il s'agit vraiment d'un bon projet. Nous savons tous que les projets Housing First sont nécessaires de manière urgente sur le territoire de la ville pour les personnes qui ont été déstabilisées par un coup du sort. Des projets de ce genre permettent aux personnes concernées de se préparer dans de bonnes conditions à redevenir partie intégrante de notre société. Il faut se réjouir du fait que le CNDS ait été impliquée, car il dispose d'une grande expérience dans le domaine du Housing First.

Le bâtiment sera situé dans un quartier qui va se redéfinir dans les années à venir. Le projet est exemplaire par le fait qu'il garantit, selon le principe du « design for all », que les personnes ayant des difficultés plus ou moins importantes à se déplacer puissent également y trouver un logement. Le projet comporte également des aspects écologiques que notre groupe soutient pleinement. Comme les conditions sur place ne permettent pas l'installation d'une pompe à chaleur externe, une pompe à chaleur géothermique sera utilisée. La façade sera végétalisée.

Étant donné que les projets Housing First sont nécessaires de toute urgence, j'aurais apprécié que la structure de la rue Baudouin n'ouvre pas seulement en 2028, mais qu'elle soit déjà disponible aujourd'hui.

Dans les documents dont nous disposons, les ingénieurs conseils sont mentionnés, mais pas le promoteur. Serait-il possible de savoir qui est le promoteur du projet?

Le coût du projet m'a tout de même étonné. S'agit-il vraiment du prix final ou le conseil communal devra-t-il s'attendre à un devis rectifié?

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Ce projet montre à quel point le collège échevinal s'en tient à la déclaration échevinal et réalise ses objectifs. Il ne s'agit pas du premier projet Housing First et il se base de manière conséquente sur les expériences faites à Eich et dans la rue de la Tour Jacob. Il est également important de mentionner que le CNDS est impliqué en tant que partenaire.

Il s'agit d'une structure de 11 unités d'habitation, donc pas trop grande, de sorte qu'un sentiment de communauté peut se développer parmi les habitants. Un bureau est prévu au rez-de-chaussée du bâtiment pour accompagner les résidents. L'approche « d'égal à égal » me plaît particulièrement. L'objectif est de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des personnes concernées dans la société et de leur offrir de

bons standards de logement. La possibilité de réaliser un tri des déchets est également à saluer. Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Madame la conseillère Muller a déjà mentionné que la structure s'inscrira dans un nouveau quartier qui, dans les décennies à venir, servira de lien entre le site « Leschte Steiwer » et la « Porte de Hollerich », où des milliers de nouveaux logements et d'emplois seront créés, un quartier qui sera également relié au tramway. Il est réjouissant de constater qu'un terrain non construit de type « Baulücken » sera utilisé de manière optimale pour construire ce bâtiment.

Les loggias prévues, orientées vers le sud, agrandissent l'espace habitable et permettent de participer à la vie extérieure dans ce quartier très densement peuplé, ce qui est important d'un point de vue psychologique. La cerise sur le gâteau, c'est la végétalisation de la façade, qui est non seulement importante en période de changement climatique, mais qui a également un effet psychologique positif elle permet d'établir un contact avec la nature, ce qui aide les résidents à réduire leur stress et leurs tensions, à se sentir plus en sécurité et ainsi à se préparer dans de bonnes conditions à leur réinsertion dans la société.

Je souhaiterais que le projet, qui a reçu un avis positif unanime en commission, soit également approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Je me réjouis de la large approbation du projet, qui permettra à un certain nombre de personnes d'obtenir un logement. Chaque unité d'habitation dispose d'une kitchenette, d'une salle de bain et de toilettes, ce qui différencie ce concept des autres. D'après mon expérience en tant que ministre de la Famille, je sais que les résultats obtenus avec ce concept sont très bons. Les études menées à l'étranger (Finlande, Belgique, États-Unis, etc.) le prouvent également. On ne juge pas la personne qui a tout perdu et qui a peut-être d'autres problèmes, mais on lui propose un logement.

Il est toutefois illusoire de croire qu'une personne vivant dans la rue accepte immédiatement une telle offre. Avant d'en arriver là, il faut beaucoup d'efforts de la part des travailleurs sociaux, car de nombreuses personnes vivant dans la rue considèrent la rue comme leur maison. Je me souviens d'un documentaire qui racontait l'histoire d'un sans-abri vivant en Belgique, qui avait vécu dans la rue pendant 25 ans et qui, lorsqu'il avait obtenu un logement dans le cadre du programme « Housing First », y passait certes la nuit, mais continuait à passer ses journées dans la rue avec ses copains. Je me souviens aussi très bien de Monsieur Nixon, aujourd'hui décédé, qui avait fait l'objet d'une grande interview dans le magazine « Télécran ». Lorsque je lui ai demandé pourquoi il n'avait pas mentionné qu'il vivait dans un logement Housing First du CNDS, il m'a répondu « You know, Corinne, you can take the man out of a street, but you can never take the street out of the man ». Le sans-abri s'identifiait à la rue parce qu'il avait vécu dans la rue toute sa vie.

Ceci pour souligner que le Housing First vise avant tout à stabiliser les personnes concernées et non à les juger. Une étude menée il y a quelques années dans la structure Housing First à Eich a montré que les personnes vivant dans un logement Housing First et ayant des problèmes d'alcool et/ou de drogue réduisent leur consommation d'alcool ou de drogue après un certain temps, voire y renoncent complètement. Il y aura toujours des personnes qui devront être accompagnées tout au long de leur vie, mais il y a aussi des personnes qui se débrouillent rapidement très bien seules.

Nettoyer un appartement fait partie de la vie. Les habitants devront nettoyer eux-mêmes leur appartement, mais ils seront assistés par un éducateur qui pourra aider ou donner

des instructions pratiques en cas de besoin. L'expérience a montré que ce n'est pas le nettoyage des logements qui pose problème, mais que les résidents, par exemple, n'ouvrent souvent pas leur courrier ou ne savent pas comment prendre rendez-vous chez le médecin. Il est donc important qu'un accompagnement soit assuré par le CNDS dans ces domaines et que les résidents apprennent à organiser leur vie de manière autonome, à veiller à ce que les factures soient payées et à ce que les rendez-vous soient honorés.

Aujourd'hui, le conseil communal est appelé à approuver la construction de l'immeuble. Dans une prochaine étape, une convention sera élaborée entre la Ville et le CNDS, qui sera ensuite soumise à la commission sociale.

Il ne s'agira certainement pas du dernier projet Housing First. Si des terrains appropriés seront trouvés, rien ne devrait s'opposer à d'autres projets. Le moment venu, lorsque d'autres projets se concrétiseront, la commission compétente et le conseil communal en seront saisis.

Il s'agit d'un projet de construction exemplaire il comprend une façade végétalisée, une installation photovoltaïque, est accessible pour les personnes à mobilité réduite, etc. L'expérience montre que les habitants n'y vivront pas seulement pendant une courte période, mais qu'ils y trouveront un domicile de manière permanente.

Le coût est estimé à 4,2 millions d'euros. Je suis sûr que Monsieur l'échevin des finances Mosar gardera un œil sur l'évolution des coûts du projet.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Il convient de noter que le devis actuel est supérieur de 132.981 € à l'estimation soumise au collège échevinal dans le cadre de l'avant-projet sommaire (APS). Cela est dû au fait qu'un certain nombre de points avaient été oubliés. Il s'agit notamment des coûts liés aux analyses du sol ainsi que de coûts liés aux travaux de démolition. Le présent devis prévoit 5 % pour des coûts imprévisibles, de sorte que je pense que nous sommes bien positionnés avec ce devis. La prochaine étape consistera à lancer un appel d'offres. Ce n'est qu'alors que nous verrons à combien s'élèveront les offres. J'ai confiance dans le fait que nos services ont établi ce devis en âme et conscience.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous espérons évidemment qu'il n'y aura pas de surprises. On n'a jamais la garantie que le prix estimé dans le devis ne soit pas dépassé. Nous devrons payer le prix proposé par le soumissionnaire le moins cher lors de l'appel d'offres.

Le projet définitif détaillé est approuvé à l'unanimité.

2) Devis rectifié concernant le réaménagement de la rue Adolphe et de la rue de Vianden

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis rectifié d'un montant arrondi de 6.936.000 € pour les travaux de réaménagement de la rue Adolphe et de la rue de Vianden. Lors de sa réunion du 2 mai 2022, le conseil communal avait approuvé un devis de 5.569.000 €. Celui-ci est dépassé principalement pour les raisons suivantes

- L'appel d'offres lancé le 19 septembre 2022 s'élevait à 5.688.628,85 €, soit 102,15 % du devis approuvé. Ce dépassement est principalement dû à l'augmentation des prix des matériaux suite à la pandémie de Covid-19.
- Des travaux étaient nécessaires pour renforcer les fondations de la future chaussée. Ceux-ci ont été mis

en œuvre pendant la réalisation des travaux au niveau des tronçons 1, 2, 3 et 4 pour un montant total de 360.000 €, ce qui correspond à 6,46 % du devis approuvé.

- Des pièces supplémentaires ont dû être commandées et des travaux non prévus dans le cahier des charges ont dû être effectués. Cela a entraîné des coûts supplémentaires de 169.900 € (3,05 % du devis approuvé). Il s'agissait notamment de la livraison de divers éléments de canalisation, de l'élargissement, respectivement de la prolongation de plusieurs tranchées (notamment en raison de l'état délabré d'une conduite d'eau existante), de travaux d'asphaltage supplémentaires et de l'installation de bacs à arbre en acier Corten sur un tronçon. D'autres coûts supplémentaires ont été occasionnés par le mortier utilisé ainsi que par le recours à une terre spéciale « Vulkatec ».

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Nous sommes confrontés à un dépassement de coûts de près de 25 %. Nous comprenons que diverses modifications techniques aient été demandées pour le projet, mais les coûts supplémentaires qui en découlent s'élèvent à près de 480.000 euros, alors que les autres coûts supplémentaires environ un million d'euros sont simplement justifiés par des augmentations de prix. Nos services accomplissent un travail de qualité. Nous nous interrogeons toutefois s'il est acceptable, pour un projet d'une durée d'à peine plus de deux ans et qui a fait l'objet d'un appel d'offres, que des dépassements de coûts soient simplement justifiés par des augmentations de prix. Notre groupe ne peut pas approuver ce devis rectifié.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Le dossier en question a été discuté en détail en commission consultative. La majorité des membres présents étaient tout à fait d'accord avec les explications fournies par les services techniques.

Je tiens à réagir à la déclaration de Monsieur le conseiller Boisante. En sa séance du 2 mai 2022, le conseil communal avait approuvé l'avant-projet sommaire relatif au réaménagement de la rue Adolphe et de la rue de Vianden. En tenant compte des travaux de planification, cela fait maintenant presque quatre ans que le devis a été établi. Au cours de ces quatre années, beaucoup de choses se sont passées la fin de la pandémie de Covid et ses conséquences, le début de la guerre en Ukraine, à la suite de laquelle les prix des matériaux ont massivement augmenté, l'inflation, l'augmentation des taux d'intérêt et six ou sept tranches indiciaires. Tout cela a entraîné une hausse des prix.

Seuls quelques postes imprévus ont été ajoutés. Le plus important d'entre eux est un poste de 360.000 €, qui a été engagé car, lors du creusement des tranchées, il a été constaté que le sol devait être remplacé à certains endroits. Nos services techniques n'avaient pas pu prévoir cela. Des sondages ont certes été effectués, mais la nature du sol peut changer tous les 50 mètres.

Le présent devis rectifié est anticipatif toutes les factures n'ont pas encore été reçues, mais notre service compétent a demandé le devis rectifié pour le cas où les augmentations de prix mentionnées seraient prises en compte dans les factures encore en attente. Il s'agit de pouvoir payer les factures dans tous les cas.

Le réaménagement de la rue Adolphe et de la rue de Vianden est remarquable. Les travaux ont été bien réalisés et les habitants en sont très satisfaits.

Au cours de la réunion en question, certains membres de la commission ont émis des critiques d'une manière intolérable

et attaqué verbalement nos services dans un ton hostile. J'espère qu'à l'avenir, nous trouverons le bon ton dans nos relations et que nous pourrons discuter de manière objective au sein de la commission, sans polémique et sans attaques personnelles, surtout à l'encontre de nos services. Lorsque nous nous disputons en tant que politiciens, que ce soit au sein du conseil communal ou ailleurs, nous savons comment nous y prendre. Et lorsque nous quittons la salle, nous sommes généralement réconciliés. Lors des réunions des commissions consultatives, les représentants de nos services doivent être abordés de manière neutre et objective.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : La réunion de la commission a en effet été très mouvementée. Beaucoup de choses ont été dites qui ne sont pas vraies. Certains membres ont affirmé que plusieurs postes avaient été oubliés dans le cahier des charges. En réalité, un seul point, représentant un coût de 15.100 €, a été oublié. Les autres dépassements sont dus à des raisons imprévisibles, telles que des conditions de sol différentes de celles attendues à la suite des sondages effectués. Le fait est que le dépassement des coûts s'élève jusqu'à présent à 13,64 %, soit moins de 15 %. Il s'agit de se préparer de manière préventive à la possibilité d'un dépassement des coûts par les factures de l'entrepreneur. Mais il est tout à fait possible que les factures soient finalement moins élevées.

Je ne peux que me rallier aux propos de Monsieur le conseiller Radoux, qui souhaite que nous ayons des discussions objectives et respectueuses au sein de la commission. Les désaccords politiques devraient être réglés au sein du conseil communal et non au sein d'une commission qui a un rôle consultatif.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Même si je n'étais pas présente lors des discussions au sein de la commission, il ressort du rapport écrit de la commission que certains membres de la commission, qui n'étaient pas des membres du conseil communal, se sont adressés à nos fonctionnaires sur un ton très agressif. Nous ne pouvons pas accepter cela. D'où mon appel aux chefs de groupe pour qu'ils cherchent le dialogue avec leurs membres de commission afin que les discussions menées dans les commissions soient objectives et respectueuses.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Je pense que le travail des services est apprécié par tous les groupes politiques et que les collaborateurs sont traités avec le respect qui leur est dû. Je considère également qu'il est du devoir des présidents de commission respectifs de réprimander les membres qui ne se comportent pas de manière respectueuse. Notre groupe ne remet absolument pas en cause le travail effectué par les services.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : En tant que président de la commission consultative, je peux confirmer que les représentants des services ont été agressés verbalement et que le ton était tout sauf amical.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je propose que nous nous réunissions avec les chefs de groupe dont les membres se sont montrés agressifs, afin qu'ils rappellent à ces derniers que nous entretenons des relations respectueuses au sein des commissions et qu'un ton agressif n'est pas toléré.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Le devis rectifié a été approuvé par 14 voix pour et 2 abstentions.

Le devis rectifié est approuvé avec l'abstention des représentants du groupe LSAP.

X AVIS SUR L'AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT GRAND-DUCAL DÉCLARANT ZONE PROTÉGÉE D'INTÉRÊT NATIONAL LA ZONE « RECKENDALLERKOPP »

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : D'abord, une petite remarque le Service Eaux a demandé de supprimer la première phrase de son avis, car elle pourrait être mal comprise. L'article 3 du règlement énumère tout ce qui n'est pas autorisé dans cette zone.

Madame Anne KAIFFER (DP) : Il est prévu de classer zone protégée d'intérêt national (sous la forme de réserve naturelle et de corridor écologique) une surface d'environ 218 hectares de forêt sur le site *Reckendallerkopp*. Cette zone forestière, qui fait partie du *Bambësch* et se trouve déjà dans une zone Natura 2000, est divisée en une zone A (54,14 hectares) et une zone B (164,80 hectares). La zone A était déjà en grande partie certifiée FSC et est maintenant désignée comme zone FSC dans sa totalité. Cela signifie que la forêt est laissée à elle-même et que seuls des travaux de sécurité peuvent être effectués.

Avec le classement dudit site en zone protégée d'intérêt national, la Ville, en tant que propriétaire de la forêt, bénéficiera de subventions publiques (50.000 € par an). Le nombre de points de la Ville dans le Pacte Climat augmentera. Le classement implique également une promotion de la recherche scientifique. La forêt sera plus calme et laissée à elle-même. Si des espèces invasives devaient se propager dans la forêt, il serait toutefois permis d'agir contre elles. Afin que les citoyens sachent qu'il s'agit d'une zone protégée, il est envisagé d'aménager un sentier pédagogique. Cette initiative est subventionnée par l'Etat. La commission consultative a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame Linda GAASCH (déri gréng) : Le conseil communal est appelé à donner son avis sur l'avant-projet sommaire de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national l'espace forestier précité. Cette initiative découle du troisième Plan national concernant la protection de la nature (PNPN3). Il s'agit ici de 218,9 hectares de forêt faisant partie du *Bambësch* (1/3 de sa surface) et situés dans une zone Natura 2000, ce qui souligne l'importance des zones de protection de la nature d'un seul tenant. Environ 164,80 hectares sont exploités, alors que les 54,14 hectares restants sont une réserve forestière naturelle, où la forêt est laissée à elle-même. C'est important à la fois pour la forêt et pour notre connaissance de la forêt.

La commission a soulevé la question du traitement des espèces envahissantes au sein de la réserve naturelle. On nous a répondu qu'il était possible d'agir contre les espèces invasives, même dans la zone A. En réponse à une autre question, il nous a été expliqué que les travaux nécessaires à la sécurisation des chemins de promenade seraient également effectués dans la zone A. On nous a assuré en outre que les captages d'eau de source de la Ville au site de *Siweburen* pourraient continuer à être utilisés et que le règlement garantirait une protection encore meilleure des captages d'eau de source. Je peux comprendre les raisons de supprimer la première phrase de l'avis du Service Eaux, même si l'on nous a expliqué en commission que, par rapport au règlement, il ne serait pas problématique de laisser cette phrase dans l'avis.

Comment les citoyens et les citoyennes seront-ils informés lorsqu'ils se promèneront dans la zone A, dans laquelle la forêt est laissée à elle-même? Je proposerais, dans ce cas précis, de ne pas véhiculer ces informations par le biais d'un code QR, mais d'installer des panneaux de texte explicatifs aux entrées de la zone, afin de toucher le plus grand nombre de personnes possible. Il y a quelques années, lors d'une

réunion, il a été dit que l'homme était l'animal qui causait le plus de dégâts dans la forêt. Je souhaiterais donc que l'information soit facilement accessible, afin qu'une partie des dommages puisse être évitée.

Madame Angélique BARTOLINI (CSV) : L'avant-projet de règlement grand-ducal vise à classer la zone *Reckendallerkopp* en zone protégée d'intérêt national. C'est un dossier important, qui s'appuie sur des analyses environnementales sérieuses et qui reflète pleinement notre volonté de préserver les espaces naturels qui font la richesse de notre territoire.

La zone couvre 218 hectares de forêt avec des biotypes et des habitats protégés, dont 38 hectares laissés en libre évolution. Le classement prévoit un ensemble de mesures claires pour garantir cette protection empêcher la dégradation des biotopes, limiter les perturbations de la faune, encadrer strictement les mouvements des sols ou des matériaux et restreindre certaines constructions ou substances susceptibles pouvant nuire à la biodiversité. Ce cadre reste néanmoins équilibré. Il permet des dérogations ciblées, notamment pour la gestion forestière indispensable, la recherche scientifique ou encore les actions de sensibilisation du public. Cela montre que l'objectif est de protéger durablement la zone tout en maintenant une gestion responsable et pragmatique. Ce projet s'intègre parfaitement dans une *roadmap* élaborée par le Service Forêts et s'inscrit dans ce projet environnemental durable. Il répond aux attentes fortes exprimées par la population en matière de protection de la nature et de qualité de vie.

Pour toutes ces raisons, nous saluons et soutenons cet avant-projet qui représente une avancée importante pour la biodiversité et le patrimoine naturel de notre ville.

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Merci beaucoup à tous les orateurs pour leurs contributions positives! Je remercie également la présidente de la commission consultative compétente pour ses explications détaillées.

Le classement de la *Reckendallerkopp* en réserve naturelle représente une grande opportunité pour la Ville, puisqu'il fait partie du plan d'actions de notre Service Forêts, qui comprend toute une série de mesures visant à améliorer l'état de santé de la forêt. Le fait est que ce n'est pas seulement la forêt de la Ville de Luxembourg qui est malade, mais toutes les forêts du pays. Le chef de notre Service Forêts a effectué un travail remarquable avec son équipe pour élaborer ladite *roadmap*. Dans les mois à venir, nous aurons certainement l'occasion de présenter l'un ou l'autre projet.

Environ 54 hectares de forêt seront laissés à eux-mêmes. Cela profitera à la biodiversité. Il est également intéressant que nous puissions créer un sentier pédagogique et informer les citoyens sur la manière dont une forêt peut se rétablir lorsqu'elle est laissée à elle-même.

Le conseil communal donne un avis favorable à l'unanimité.

XI PLAN DE GESTION FORESTIÈRE DES HOSPICES CIVILS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG - TRIAGE FORESTIER DE LORENTZWEILER - EXERCICE 2026

Le conseil communal donne un avis favorable à l'unanimité.

XII MOTION RELATIVE À L'ADHÉSION DE LA VILLE DE LUXEMBOURG À L'ALLIANCE DES COMMUNES CONTRE LA PROLONGATION DE LA DURÉE DE VIE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CATTENOM

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La commission consultative compétente s'est penchée sur cette motion déposée par le groupe *déi gréng*. Le collège échevinal soutiendra la motion.

Madame Anne KAIFFER (DP) : J'ai été ravie de constater que la commission s'est prononcée à l'unanimité pour soutenir la présente motion. Nous voulons être solidaires avec les autres communes et nous opposer à une prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire, dont la sécurité ne s'améliore pas avec l'âge. Je tiens également à souligner que nous n'avons absolument aucun problème à soutenir une motion déposée par l'opposition.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Je me permets de présenter à nouveau brièvement la motion et de faire quelques remarques. La Ville de Luxembourg y est invitée à rejoindre l'alliance des communes qui s'opposent à la prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire. Il est clairement indiqué que l'énergie nucléaire n'a pas d'avenir au Luxembourg et que nous voulons, comme cela est également voulu au niveau national, mettre l'accent sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. La motion indique en outre que la centrale nucléaire de Cattenom est un réacteur de pannes, ce qui signifie que les pannes dans la centrale ne sont pas rares. La centrale nucléaire de Cattenom est en service depuis près de 40 ans et n'a pas été conçue pour fonctionner plus longtemps.

Indépendamment du problème de sécurité existant, la question des déchets nucléaires n'est pas résolue. Le fonctionnement de la centrale nucléaire a aussi pour conséquence d'augmenter la température de l'eau de la Moselle. Cet impact négatif doit également être considéré en tenant compte du fait qu'il existe au Luxembourg des projets à long terme visant à extraire de l'eau potable de la Moselle à l'aide d'installations de traitement. Toutes les études concluent que nous n'avons pas besoin de l'énergie nucléaire et que l'on peut très bien s'en sortir avec l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le Luxembourg poursuit cet objectif.

Actuellement, plus de 30 communes ont rejoint l'Alliance. En soutenant la motion déposée en septembre 2025 par *déi gréng*, la Ville exprime clairement son opposition à une prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom. L'énergie nucléaire est chère et dangereuse. La problématique des déchets nucléaires n'est pas résolue.

Le contenu de la motion s'inscrit dans la continuité de la position adoptée depuis de longues années par le conseil communal de la Ville. En mai 2020, le conseil communal avait soutenu une motion que j'avais déposée dans le cadre d'une prise de position concernant la stratégie belge de gestion des déchets nucléaires. La Ville s'est opposée au projet belge de créer un site de stockage définitif pour déchets nucléaires à proximité de la frontière luxembourgeoise. En mai 2021, la Ville s'est clairement positionnée contre la centrale nucléaire de Cattenom et contre l'énergie nucléaire en général, ceci dans le contexte de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima.

Je me réjouis que notre motion ait été avisée favorablement par la commission de l'environnement. Le groupe *déi gréng* s'efforce d'apporter des propositions positives et constructives. Souvent, les motions que nous déposons ne sont pas soutenues par la majorité. Nous nous consolons alors en pensant que nos idées et propositions sont souvent reprises

ultérieurement. Nous sommes donc d'autant plus heureux que la présente motion soit soutenue, ce qui valorise notre travail d'opposition. Nous tenons à vous remercier pour ce soutien.

Motion

« Le Luxembourg ne produit pas d'électricité nucléaire et couvre environ 76 % de ses besoins en électricité par des importations. Environ 7 % de cette électricité provient indirectement de centrales nucléaires, principalement de France. Dans le même temps, le gouvernement s'est fixé comme objectif de produire d'ici 2030 jusqu'à 37 % de l'électricité à partir de sources renouvelables et, à moyen terme, de devenir plus indépendant. Il est donc clair l'énergie nucléaire n'a pas d'avenir au Luxembourg. L'accent est mis sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

1. La centrale nucléaire française de Cattenom se trouve à seulement quelques kilomètres de la frontière luxembourgeoise ses tours de refroidissement sont clairement visibles depuis de nombreuses localités du pays. Cette proximité comporte, en cas d'incident nucléaire, des risques graves pour la santé, la sécurité et l'environnement du Luxembourg. Les incidents répétés le dernier date du 11 août 2025 montrent que l'installation reste sujette à de nombreux dysfonctionnements. De plus, Cattenom a aujourd'hui 39 ans, alors que sa durée d'exploitation initialement prévue pour 40 ans devrait encore être prolongée.
2. La France exploite 56 réacteurs, mais ne dispose d'aucun site moderne de stockage définitif pour les déchets hautement radioactifs et les mises aux normes structurelles sont difficiles à réaliser. Le projet actuellement prévu à Bure révèle lui aussi des faiblesses il est coûteux, socialement contesté et sans cesse retardé. La question non résolue de la gestion des déchets constitue un problème éthique et de sûreté qui pèsera lourdement sur les générations futures. Il est irresponsable d'autoriser la production de nouveaux déchets nucléaires tant que leur manipulation, leur transport, leur stockage intermédiaire et surtout leur stockage définitif pour des millions d'années ne sont pas garantis.
3. La centrale nucléaire de Cattenom prélève chaque année environ 890 millions de m³ d'eau de la Moselle pour refroidir ses réacteurs. Cette eau est ensuite rejetée dans le fleuve avec une augmentation de température limitée à 1,5 °C, changement qui entraîne des conséquences écologiques considérables manque d'oxygène et stress thermique menacent la biodiversité dans nos cours d'eau. A cela s'ajoute le risque général qu'en période de canicule, l'eau de refroidissement devienne trop chaude pour assurer le refroidissement complet des réacteurs.
4. Les partisans du nucléaire avancent souvent que l'énergie nucléaire est indispensable pour fournir suffisamment d'électricité à la mobilité électrique ou encore pour garantir la sécurité d'approvisionnement et atteindre les objectifs climatiques. Des études et exemples pratiques démontrent qu'une combinaison intelligente d'éolien, de solaire, de stockage et de gestion de la demande peut couvrir les besoins supplémentaires liés à l'électrification sans recourir à des centrales nucléaires risquées.
5. Enfin, la commune a la possibilité de s'émanciper davantage des sources d'énergie externes en développant et en promouvant les énergies renouvelables sur son propre territoire. Grâce à des programmes comme le « Klimabonus » ou via des coopératives énergétiques existantes, la commune peut couvrir une partie de ses besoins localement.

Compte tenu des éléments précités, de nombreux arguments s'opposent à la prolongation de la durée de vie de Cattenom. Plus de 30 communes luxembourgeoises se sont déjà regroupées dans une alliance contre la prolongation de la durée de vie de Cattenom.

Le conseil communal de la Ville de Luxembourg décide

1. Le rejet de la prolongation de Cattenom la Ville de Luxembourg s'oppose fermement à toute prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom.
2. L'adhésion à l'Alliance des communes la Ville de Luxembourg adhère à l'Alliance des communes contre la prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom. Le collège des bourgmestre et échevins est chargé d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'adhésion et de procéder rapidement à la signature de la déclaration correspondante. »

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Le groupe ADR ne soutiendra pas la motion déposée par le groupe *déi gréng*. Je suis docteur en physique et j'ai donc également des connaissances spécialisées dans le domaine de l'énergie nucléaire. De plus, j'ai travaillé pendant des années dans la gestion des risques pour des entreprises internationales. De mon point de vue, il y a ici de nombreuses distorsions de la réalité.

Notre groupe est ouvert à toutes les sources d'énergie. Elles présentent toutes des avantages et des inconvénients et, selon le contexte, l'une peut être meilleure que l'autre. Dans une région montagneuse, l'énergie hydraulique joue un rôle important. Pour les pays industrialisés, une charge de base stable est importante. En tant que parti, nous nous opposons à une diabolisation globale de l'énergie nucléaire.

Le fait que la commission de l'environnement ait décidé à l'unanimité de soutenir la motion s'explique par le fait que le représentant de l'ADR n'était pas encore arrivé à la réunion en question au moment du vote. Je ne pouvais être présent non plus en raison d'une réunion à la Chambre des députés. En tout cas, la discussion au sein de la commission n'a pas duré longtemps, ce qui montre qu'il n'y a pas eu de discussion approfondie.

La présente motion n'aura aucun impact et n'aura qu'une valeur purement symbolique. Le seul objectif de cette motion est de mettre en avant la vertu de ses auteurs et de ceux qui la soutiennent. Depuis 1979, on proteste contre la centrale nucléaire de Cattenom. Depuis près de 50 ans, l'impact de ces protestations est nul. La France ignorera complètement la présente motion et continuera à agir à sa convenance. J'ai l'impression qu'au Luxembourg, de nombreuses gens pensent que les Français sont irrationnels et ignorants. La centrale nucléaire de Cattenom joue un rôle très important pour la région, mais aussi pour toute la France. Au cours des 40 dernières années, la centrale nucléaire a créé environ 3.500 emplois dans une région qui a connu de grandes difficultés après l'ère de l'industrie sidérurgique. Pendant 40 ans, Cattenom a fourni 8 % de l'énergie (produite en France) consommée (chaque jour) par 5 millions d'habitants en France. Il s'agit d'une prouesse technologique remarquable. Cattenom a en outre assuré une grande stabilité du réseau. La France fournit souvent de l'énergie nucléaire à l'Allemagne pour compenser l'énergie électrique manquante pendant certaines périodes depuis que le pays a décidé de sortir du nucléaire (*Energiewende*).

Sans oublier que la centrale nucléaire de Cattenom est très respectueuse de l'environnement sans elle, il faudrait y installer 7.000 éoliennes, ce qui nécessiterait de grandes surfaces. À Cattenom, l'air est très propre. J'ai grandi à Esch-sur-Alzette, où la pollution due à la production d'acier était importante. J'estime que l'impact environnemental de la sidérurgie était 50 ou 100 fois plus élevé que l'impact de la

centrale nucléaire sur l'environnement. Si l'on considère que la réduction du CO2 est une priorité absolue, il faut prendre acte du fait que l'énergie nucléaire permet d'économiser du CO2.

Chaque source d'énergie présente des avantages et des inconvénients. Il est vrai que la question de la sécurité figure parmi les désavantages de l'énergie nucléaire. Mais les statistiques montrent clairement qu'elle fait partie des sources d'énergie les plus sûres, avec l'énergie solaire et l'énergie éolienne. Le stockage définitif des déchets nucléaires pose effectivement problème. Il convient toutefois de noter que les déchets nucléaires ont été réduits de 75 % au cours des dernières années. D'un point de vue technologique, les sites de stockage définitif ne constituent pas un problème insurmontable.

De notre point de vue, cette motion est superflue. Il s'agit uniquement d'une politique symbolique. Il serait plus judicieux d'adopter une approche plus productive en discutant avec l'entreprise EDF de la possibilité de prendre des mesures de sécurité supplémentaires au sein de la centrale nucléaire de Cattenom. La Ville de Luxembourg pourrait proposer de prendre en charge une partie des coûts y relatifs.

Presque chaque phrase de la motion contient des affirmations qui ne sont pas tout à fait correctes. Il est faux d'affirmer que l'énergie nucléaire n'ait pas d'avenir. Au contraire de nombreux pays, tels que les États-Unis et la Chine, misent sur cette énergie. Après 40 ans d'existence de la centrale nucléaire de Cattenom, il y a toujours des poissons dans la Moselle. L'écosystème de ce fleuve n'est pas menacé par des hausses ponctuelles de température. Les problèmes que connaît la Moselle sont plutôt dus au rejet de produits chimiques à d'autres endroits. En cas de températures élevées, la puissance du réacteur peut être réduite.

Il est souvent question de neutralité climatique. Je ne peux que conseiller au groupe *déi gréng* de se renseigner auprès de leurs collègues verts finlandais, qui ne sont pas opposés à l'énergie nucléaire.

En conclusion, la présente motion n'a qu'un caractère symbolique. Son impact sera nul. La France ne se soucierra pas de cette motion et l'ignorera. Si vous souhaitez réellement agir à long terme dans l'intérêt de l'environnement et de notre économie, vous devriez vous baser sur la réalité et ne pas diaboliser systématiquement l'énergie nucléaire pour des raisons idéologiques et historiques. Chaque source d'énergie présente des avantages et des inconvénients.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Notre groupe soutiendra cette motion. Nous nous réjouissons que la majorité DP-CSV la soutienne également. Monsieur le conseiller Weidig y voit une pure politique symbolique, mais un symbole est déjà un signal positif et juste.

Concernant les faits et la vérité si l'on voulait remplacer la centrale nucléaire de Cattenom par des éoliennes, il en faudrait 1.600 et non 7.000 comme l'a dit Monsieur le conseiller Weidig.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La présente motion a été avisée favorablement à l'unanimité par la commission. Sur le fond, elle s'inscrit dans la continuité de ce que la Ville défend depuis de longues années. Le 13 janvier 1992, en tant que bourgmestre de la Ville de Luxembourg, j'ai reçu le président français François Mitterrand. Avec amabilité mais fermeté, j'ai exprimé notre profonde inquiétude face à la décision de l'État français de construire la centrale nucléaire à la frontière luxembourgeoise - ce qui n'a certainement pas conduit à un changement des plans en France. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'exprimer notre solidarité avec d'autres communes. C'est donc en toute bonne conscience que je soumets la motion au vote.

La motion déposée par le groupe déi gréng est approuvée, Monsieur le conseiller Weidig (ADR) s'abstenant.

XIII AFFAIRES JUDICIAIRES

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans différentes affaires.

XIV CRÉATION / CONVERSION DE POSTES

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur la création d'un poste au *Service Communication et Relations publiques* ainsi que sur la conversion d'un poste au *Service Circulation*, d'un poste à la *Direction des Ressources Humaines* et d'un poste au *Service Sports*.

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.